Le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Dans quelques semaines nous serons appelés à élire le nouveau ou la nouvelle présidente de la République qui aura la charge de conduire le pays. Nul besoin d'être grand prophète pour imaginer quelles seront, durant le quinquennat à venir, l'ampleur et les difficultés de sa tâche. Les politiques qui seront mises en œuvre conditionneront notre avenir que ce soit en matière de santé, d'éducation, d'emploi, de retraite ou de logement. Au regard de ces enjeux, l'année 2007 sera donc, sur le plan national, celle des choix cruciaux et je souhaite que chacune et chacun d'entre vous fasse par son vote, en son âme et conscience, le choix qu'il estime le meilleur pour le pays et le devenir de ses enfants.

Pour notre commune aussi, 2007 sera une année cruciale dont le point d'orgue sera la décision du Préfet concernant la Déclaration d'Utilité Publique du projet de déviation de la RN 66.

L'enquête publique s'est achevée le 13 janvier dernier. Elle a permis à de très nombreux Bitschwillerois et plus particulièrement aux riverains du projet de s'exprimer après avoir consulté le dossier d'enquête réalisé par la DDE. De l'avis unanime de ceux qui l'ont consulté, ce document manquait singulièrement de lisibilité et de précision.

Pendant que se déroulait l'enquête publique, le dossier a été étudié sous toutes ses coutures par vos élus. C'est à l'issue de cette phase d'étude que le Conseil Municipal s'est réuni le 10 janvier dernier en présence d'un nombreux public pour prendre position.

A défaut de financement de la grande déviation, votre conseil municipal avait précédemment admis la réalisation d'une déviation en tranchée couverte aux conditions suivantes :

- *sur la totalité de la partie urbanisée de la commune ;*
- *dans le respect des normes de sécurité et d'environnement en vigueur ;*
- *garantissant l'accès des riverains ainsi que de la route Joffre et préservant l'habitat existant et futur ;*
- *sans transfert de nuisances à l'intérieur de la commune mais avec une réelle diminution de la nuisance collective.*

Le projet soumis à enquête publique ne satisfait pas à toutes ces conditions : démolition de maisons, couverture trop réduite des tranchées, nuisances sonores insuffisamment traitées, etc.

Le développement futur de la commune et la sécurité de ses habitants dépendent pour une grande partie de la résolution du problème routier. Pleinement conscient des enjeux pour l'avenir mais soucieux également de protéger la population qui n'a pas à faire les frais de l'abandon du projet de grande déviation avalisé en son temps par l'ensemble des grands élus, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement à condition qu'il soit tenu compte des éléments suivants :

- *couverture intégrale de la trémie enterrée dans la traversée urbaine de la commune permettant le repositionnement de l'axe du tracé de la voie ferrée «déplacée» de manière à préserver les maisons existantes ;*
- *réalisation d'un dispositif antibruit englobant la voie ferrée déplacée – coté Est, dispositifs de couverture en «casquette» sur les portions de voie en rampe d'accès ;*
- *maintien du double sens de circulation sur les voies communales longeant la déviation ; maintien de la continuité de la liaison routière locale avec Willer sur Thur dans le prolongement de la rue du Chemin de Fer.*

Nos observations ont été transmises aux Commissaires Enquêteurs qui remettront leur avis au Préfet dans quelques semaines. Toutes nos démarches visent à concilier les impératifs du désenclavement routier de la vallée et le cadre de vie des habitants de Bitschwiller. Les deux sont conciliables et nous demandons que les enjeux humains soient placés sur le même plan que les contraintes techniques et financières.

La réussite ou l'échec de ce projet est à nouveau entre les mains du Préfet du Haut-Rhin qui décidera en dernier ressort de prononcer la Déclaration d'Utilité Publique. Pour notre part nous demeurons fidèles à la mission que vous nous avez confiée et continuerons à agir en fonction des intérêts de Bitschwiller et de ses habitants actuels et futurs.

Une fois encore le comité de rédaction de notre revue municipale a pleinement réussi à dresser une synthèse attrayante de la vie de notre village au cours de l'année écoulée. Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont apporté leur contribution et vous souhaite d'agréables moments de lecture.

Très cordialement à vous,

Pierre WALTER
Maire

Les décisions du conseil municipal en 2006

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JANVIER 2006

AGREMENT DES CANDIDATS LOT DE CHASSE N° 1 - RIVE GAUCHE - POUR L'ADJUDICATION DU 12 JANVIER 2006

Au cours de sa séance du 5.1.2006 la Commission Communale Consultative de la Chasse a émis un avis favorable à la candidature de MM. MARCIONETTI et GEWISS. Le conseil municipal agrée ces candidatures.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2006

DECISIONS CONCERNANT LA 2e ADJUDICATION DE LA CHASSE COMMUNALE

Le conseil décide à l'unanimité :

- De procéder à une 2e adjudication pour attribuer le lot de chasse n°1 - rive gauche de la Thur suite à l'adjudication infructueuse du 12.1.2006
- De fixer la mise à prix à 16 000 €
- De donner délégation à la commission de dévolution pour attribuer la chasse après négociation en cas de nouvelle adjudication infructueuse.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2006

AGREMENT DES CANDIDATS LOT DE CHASSE N° 1 - RIVE GAUCHE - POUR L'ADJUDICATION DU 23 FEVRIER 2006

Au cours de sa séance du 16.2.2006 la Commission Communale Consultative de la Chasse a émis un avis favorable aux candidatures de M. MARCIONETTI, M. GEWISS, M. KIEFFER, Association «CHASSEURS DU CHAUVELIN» (MM. FRANCOIS ET RICCI)

Le conseil municipal donne son accord en vue de la 2e adjudication.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2006

PREVISIONS DE COUPES ET TRAVAUX EN FORET POUR 2006

Le conseil municipal :

- Approuve les programmes de travaux (exploitation et travaux patrimoniaux) présentés par l'ONF en forêt communale de Bitschwiller pour l'exercice 2006
- Approuve l'état prévisionnel des coupes pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 137 150 € pour un volume de 2726 m^3 à exploiter + 848 m^3 (vente sur pied)
- Délègue le maire pour signer et approuver les conventions pour exploitation et travaux dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal
- Vote les crédits correspondant à ces programmes :

  57 990 € pour les salaires
  30 430 € pour le débardage
  46 930 € HT pour les travaux patrimoniaux

COMPTE DE GESTION 2005 ET BUDGET 2006

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2005 et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2004, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Conseil déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2005 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2006 chapitre par chapitre, tant dans sa partie fonctionnement qu'en investissement et arrête la balance générale aux chiffres suivants :

	DEPENSES	RECETTES
• Section de fonctionnement	1 598 984,48 €	1 699 648,95 €
• Section d'investissement	724 933,02 €	724 933,02 €
Résultat global :		
• Excédent	0,00 €	100 664,47 €
• Déficit	0,00 €	0,00 €

CREDITS SCOLAIRES 2006

Un crédit de fonctionnement de 27 € par élève est accordé aux écoles, soit, compte tenu des effectifs à la rentrée scolaire 2005/2006 :

- Ecole élémentaire 127 x 27 € = 3 429 €
- Ecole maternelle 86 x 27 € = 2 322 €

- Des crédits complémentaires sont accordés :

Pour l'école élémentaire :

- Remplacement de l'ensemble des ordinateurs et périphériques (20 000 €)
- Remplacement du photocopieur (4 000 €)
- Acquisition d'un meuble (280 €)

- Remplacement de 6 séries de manuels scolaires (2 100 €)
- Remplacement d'un tapis de couloir (entrée côté cour)

D'autre part le conseil municipal décide de réaliser les travaux suivants :

- Travaux nécessaires pour assurer l'étanchéité du préau
- Travaux de réfection d'une salle de classe pour environ 11 000 € (peinture, stores, remplacement des radiateurs, remplacement des luminaires)

Pour l'école maternelle :

- Acquisition d'un ordinateur et périphériques
- Acquisition de bancs pour la salle de jeux (600 €)
- Complément d'entretien du photocopieur (500 €)
- Achat de matériel pédagogique (600 €)
- 600 € pour deux déplacements en bus

CREDITS POUR LES CADEAUX DE NOEL DES ELEVES DES ECOLES POUR 2006

Les crédits aux écoles pour l'achat de cadeaux de Noël sont fixés à 10,11 € par élève pour 2006.

Compte tenu de ce taux et des effectifs, les attributions suivantes sont accordées :

• Ecole élémentaire	127 X 10,11 € =	1 283,97 €
• Ecole maternelle	86 X 10,11 € =	869,46 €
TOTAL		2 153,43 €

SUBVENTION A L'ASSOCIATION CULTURELLE DE BITSCHWILLER

Une subvention de 963,79 € est accordée à l'Association Culturelle de Bitschwiller.

CREATION D'UN POSTE PERMANENT

Suite au départ à la retraite de M. MOKHTARI, agent contractuel, un poste permanent est créé pour assurer son remplacement.

CONCESSION DE MISE A DISPOSITION D'UN ABRI DE CHASSE EN FORET COMMUNALE

Le conseil municipal met à disposition de l'Association des «CHASSEURS DU CHAUVELIN» l'abri de chasse fermé qui se trouve sur le lot de chasse n°1 aux conditions suivantes :

- La concession précaire et révocable partira le jour de la signature de la concession et s'arrêtera à la fin du bail de chasse le 1.2.2015.
- Aucune redevance ne sera exigée par la commune.
- Un état des lieux sera réalisé et sera joint en annexe à la concession.
- Les frais de dossier de 179,40 € TTC seront à la charge du concessionnaire.

NOMINATION D'UN GARDE CHASSE PARTICULIER POUR LE LOT DE CHASSE N° 2

Un avis favorable est donné à la nomination de M. Gilbert FRITZ, en qualité de garde chasse particulier pour le lot de chasse n° 2 de la commune de Bitschwiller.

AMENAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE

Le maire fait connaître au conseil que Mme la Directrice de l'école maternelle et M. le Directeur de l'école élémentaire viennent de saisir la commune en vue d'obtenir un avis du conseil municipal sur l'aménagement du temps scolaire à compter de la rentrée 2006/2007.

L'enquête réalisée auprès des parents a donné les résultats suivants :

	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE
Inscrits	75	95
Votants	70	92
Favorables au report des cours du samedi au mercredi	60	81
Défavorables	10	9
Sans opinion	0	2

C'est donc à une large majorité que les parents des 2 écoles de Bitschwiller sont favorables au report des cours du samedi au mercredi.

Le conseil municipal donne son accord au report des cours du samedi au mercredi.

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2006

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THANN
DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le maire expose au conseil que la Loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales prévoit que la reconnaissance de l'intérêt communautaire doit être déterminée par les conseils municipaux des communes membres des Communautés de Communes.

Cette détermination doit être prononcée dans le délai d'un an à compter de la promulgation de la Loi pour les Communautés de Communes préexistantes, faute de quoi, l'intégralité des compétences figurant dans les statuts sera transférée d'office à la Communauté de Communes par le Préfet.

La définition de l'intérêt communautaire permet de déterminer, au sein d'un bloc de compétence global (par exemple : l'aménagement de l'espace), ce qui sera de la compétence exclusive de la Communauté de Communes (par exemple : le schéma de cohérence territorial).

Les compétences qui ne figurent pas expressément dans les statuts de la Communauté de Communes resteront de la compétence des communes. Le rapporteur rappelle qu'une notion importante a été introduite dans la définition de l'intérêt communautaire : celle de l'interdiction de la «compétence partagée».En effet, il n'est plus possible de partager une compétence entre la commune et la Communauté de Communes comme cela était toléré jusqu'à présent. Désormais, soit la compétence reste à la commune, soit elle est transférée à la Communauté. D'autre part, il n'est plus possible non plus de séparer le fonctionnement de l'investissement, ou vice versa : on acquiert la compétence totale ou rien. En dehors des compétences transférées à la Communauté de Communes, cette dernière pourra réaliser des prestations en faveur des communes dont les conditions d'exécution et de rémunération au coût du service seront fixées par conventions conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. C'est le cas notamment pour l'extension et l'entretien de l'éclairage public et la mise en place des illuminations publiques, ainsi que la gestion et l'entretien des dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux pluviales. Enfin, la possibilité est offerte à la Communauté de Communes de verser des fonds de concours aux communes membres pour certaines opérations. Elle peut également se comporter en maître d'ouvrage délégué et se voir ainsi confier la réalisation de certains projets par les communes par convention de mandat. Afin de permettre aux conseils municipaux de se prononcer, la Communauté a procédé préalablement à une révision statutaire et à une clarification de ses compétences. A l'issue des travaux menés par le Bureau, un projet de statuts a été présenté et approuvé par le Conseil de Communauté dans sa séance du 15 mai 2006.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Thann et déclare d'intérêt communautaire les compétences transférées à la Communauté de Communes.

CONTRAT POUR LES CONTROLES ELECTRICITE / GAZ / CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX RECEVANT DU PUBLIC

Une consultation a été lancée auprès de cinq organismes de contrôle pour la vérification annuelle des installations électriques, gaz et chauffages de l'ensemble des bâtiments communaux recevant du public. Ce contrat est souscrit pour une durée de 3 ans.

Les offres sont les suivantes :

VERITAS	3 000,00 € HT par an
SOCOTEC	3 524,50 € HT par an
C.T.P. Groupe CADET	2 772,20 € HT par an
APAVE	1 947,50 € HT par an
NORISKO	2 007,85 € HT par an

Le conseil municipal :

- Décide de retenir l'APAVE pour assurer la vérification période annuelle des installations électriques, gaz et chauffages pour une période de 3 ans au prix HT de 1 947,50 €.
- Autorise le maire ou à défaut l'un des adjoints à signer le contrat à intervenir.

CREATION D'UN POSTE PERMANENT

Le conseil municipal décide la création d'un poste d'agent des services techniques suite à la démission de Mme BURGUNDER, agent contractuel.

DESIGNATION D'UN ESTIMATEUR DES DEGATS DE GIBIER EN FORET

Le conseil municipal décide de nommer M. Julien DEBENATH en tant qu'estimateur de dégâts de gibier, pour la durée des baux de chasse.

AVIS SUR LA NOMINATION DE GARDES-CHASSE PARTICULIERS

Des avis favorables sont donnés à la nomination de M. Jacques SALVI et M. Yvan WIOLAND en qualité de gardes-chasse particuliers pour le lot n° 1.

AGREMENT DE PERMISSIONNAIRES DE CHASSE POUR LE LOT DE CHASSE N° 2 – RIVE DROITE DE LA THUR

Le conseil municipal agrée les personnes suivantes en qualité de permissionnaires de chasse du lot de chasse n° 2 :

M. SCHUBETZER Maurice – 68690 GEISHOUSE
M. PFLEGER Marius – 68200 MULHOUSE
M. PFLEGER Jean Marie – 68400 RIEDISHEIM
M. REBER Paul – 68700 ASPACH LE HAUT
M. HOFFNER Claude – 68470 FELLERING

AGREMENT DES ASSOCIES POUR LE LOT DE CHASSE N° 1 – RIVE GAUCHE DE LA THUR

Le conseil municipal agrée les personnes suivantes en qualité d'associés pour le lot de chasse n° 1 :

M. RICCI Joseph – 68760 WILLER SUR THUR
M. ARNOLD Florent – 68760 WILLER SUR THUR
M. HAUGER Olivier – 68170 RIXHEIM
M. SALVI Stéphane – 68760 WILLER SUR THUR

VENTE D'UN TERRAIN à M. et Mme CLER – 12 rue de la Fonderie

M. et Mme CLER désirent acquérir de la commune un terrain cadastré section 6 – parcelle 174 – d'une contenance de 61m². Considérant que ce terrain n'est d'aucune utilité pour la commune et qu'il constitue l'accès au domaine public de la propriété de M. et Mme CLER, le conseil municipal décide de le céder au prix de 1312,50 €.

ACQUISITION D'UN TERRAIN SUITE A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

M. SAHIN Gokhan a obtenu un permis de construire pour la construction de 2 logements au 2a rue de la Gare. Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le bénéficiaire du permis de construire devra céder gratuitement une bande de terrain de 4 m² pour aménager le pan coupé rue de la Gare / rue du Rhin.

Le conseil municipal décide de procéder à cette acquisition.

ACHAT D'UN TERRAIN RUE DES VIGNES

A l'occasion de travaux de réfection partielle du busage du ruisseau de l'Ertzenbach il est apparu qu'une parcelle de terrain située entre le ruisseau et la rue des Vignes n'était pas encore propriété de la commune.

Il s'agit de la parcelle cadastrée section 6 n° 130 d'une contenance de 27 m² propriété des consorts ZIMMERMANN.

Le conseil municipal décide de procéder à cette acquisition à l'euro symbolique.

PROJET DE RESTRUCTURATION DU PRESBYTERE

Par délibération en date du 29.6.2005, le conseil municipal a donné son accord de principe à la réalisation du projet de restructuration du presbytère par la Sté HABITATS DE HAUTE ALSACE. Le projet, également approuvé par le conseil de fabrique qui s'était réuni le 22.6.2005, a été transmis à l'Archevêché de Strasbourg le 8.8.2005 par M. le président du conseil de fabrique.

Dans sa réponse en date du 29.8.2005, M. le Chancelier de l'Archevêché demande que l'un des quatre logements soit exclu de la distraction et loué à titre précaire et révocable par la commune dans l'éventualité du logement d'un ministre du culte. L'archevêché pourrait s'engager à ne pas effectuer de nomination pendant une durée de 10 ans. Les locaux affectés à la paroisse seraient donc les suivants :

1. En sous-sol : local «rangement/archives» avec 51,5 m²
2. Au rez-de-chaussée : néant
3. Au 1er étage : Logement de droite de type F3 avec 54,8 m² habitables (dans les conditions proposées par l'archevêché dans son courrier du 29.8.2005)
4. Dans les combles : Local d'activités avec tisanerie et toilettes avec 32,3 m² habitables

Les locaux indiqués sous 1. et 4. seront livrés à la paroisse «prêts à décorer», la tisanerie et les toilettes étant installées par la commune.

Le jardin du presbytère sera aménagé partiellement en parking ouvert au public en bordure de la voie publique adjacente, le reste devenant un espace vert ouvert au public.

Le conseil municipal confirme son accord au projet de restructuration du presbytère et à la réalisation de l'opération par la Sté HABITATS DE HAUTE ALSACE et habilite M. Jean Marie MICHEL, adjoint au maire, à signer pour le compte de la commune le bail emphytéotique à intervenir avec HABITATS DE HAUTE ALSACE pour une durée de 55 ans moyennant un loyer annuel de 1 € symbolique.

ACHAT D'UN NOUVEAU LAVE-VAISSELLE POUR LA SALLE DES FETES

Le conseil municipal, décide d'acquérir un lave-vaisselle avec accessoires au prix de 5 994,35 € TTC.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2006

TRAVAUX DE VOIRIE – RUE DES VIGNES

Dans le cadre du budget primitif 2006, le conseil municipal a approuvé des travaux de voirie de la rue des Vignes et inscrit les crédits nécessaires.

Il ressort de l'examen des offres effectuées le 1.6.2006 que la proposition la plus avantageuse est celle des Ets ROYER Frères de Moosch. Celle-ci s'élève à la somme de 18 914,74 € TTC.

TRAVAUX DE VOIRIE – RUE DE LA FONDERIE

Le conseil municipal a décidé la mise en place d'un mur de soutènement rue de la Fonderie.

Il ressort des offres effectuées le 1.6.2006 que la proposition la plus avantageuse est celle de l'entreprise ROYER Frères de Moosch. Celle-ci s'élève à la somme de 19 393,14 € TTC.

TRAVAUX DE CONFORTEMENT D'UNE PAROI ROCHEUSE RUE DE LA CARRIERE

Dans le cadre du budget primitif 2006, le conseil municipal a approuvé les travaux de confortement d'une paroi rocheuse, rue de la Carrière, et inscrit les crédits nécessaires.

Une consultation a été lancée par les Services de l'Equipement de Thann, maître d'œuvre de l'opération, et après négociation, l'entreprise TRAFOREX 33 rue Jean Bertin à 21210 Saulieu présente l'offre la plus avantageuse. En outre cette entreprise a déjà réalisé des travaux similaires dans la commune et présente les garanties de compétence et de sérieux nécessaires.

Le conseil municipal décide de confier les travaux à l'Entreprise TRAFOREX 21210 Saulieu pour un montant de 38 311,85 € TTC.

CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE MENAGE DE L'ECOLE MATERNELLE ET DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS - PERIODE DU 10.7.2006 AU 30.6.2007

Afin d'assurer le ménage de l'école maternelle et de la maison des associations, une consultation a été lancée sur le site Internet de l'Association des Maires du Haut Rhin. Le conseil municipal décide de conclure un contrat avec la Sté PRO NETTOYAGE 57 rue Charles de Gaulle à 68550 Saint-Amarin, pour les travaux de ménage à l'école maternelle et la maison des associations pour la période du 10 juillet 2006 au 30 juin 2007 au taux horaire de 20 €.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Depuis l'établissement du budget 2006 des demandes complémentaires ont été faites en vue de l'amélioration de l'éclairage public. Il s'agit notamment de la rue de la Tuilerie (mise en place de 2 poteaux supplémentaires et remplacement de 2 luminaires défectueux) pour 4 383,34 € TTC et le remplacement d'un poteau bois vétuste avec luminaire, rue des Vignes pour 2 953,80 € TTC. Le conseil municipal décide de réaliser ces travaux en 2006.

FIXATION DU PRIX DE VENTE DU COMPACT DISC «BITSCHWILLER ET SON PASSE»

La conception du CD «Bitschwiller et son passé» est en phase de finalisation. Il y aura une dernière réunion au mois d'août pour le choix des dernières photos. Le conseil municipal décide de lancer la fabrication d'une série de 100 et de fixer le prix de vente à 12 € l'unité.

INFORMATIONS DIVERSES

Le maire informe le conseil qu'un courrier a été envoyé à M. l'Inspecteur d'Académie pour obtenir la réouverture de la 6e classe. Par ailleurs la commune remplacera totalement le parc informatique des écoles à la prochaine rentrée scolaire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2006

SUBVENTION A L'ASSOCIATION «LES PETITES FRIMOUSSES»

Le maire précise que l'activité périscolaire de l'association «Les Petites Frimousses» vient de terminer au 30.6.2006 sa première année de fonctionnement. Comme le conseil municipal l'avait souhaité, un bilan en terme financier et de fréquentation a été dressé après cette première année de fonctionnement (du 1.9.2005 au 30.6.2006). Le bilan financier présenté par l'association fait apparaître un excédent de 2 706,56 €. Cet excédent permet d'envisager le fonctionnement de la structure périscolaire jusqu'au 13 juillet en 2007. Cette bonne situation financière est la conséquence d'une gestion rigoureuse par l'association et d'une fréquentation conforme aux objectifs fixés initialement. Afin de permettre à cette association de poursuivre son activité, il convient de lui attribuer une subvention d'équilibre de 14 000 € pour les 4 derniers mois de l'année 2006.

Le conseil municipal donne son accord et prend acte avec satisfaction du bon fonctionnement de la structure périscolaire.

AVENANT DE MISE EN CONFORMITE DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR DE LA MAIRIE

Suite à de nouvelles dispositions réglementaires le contrat d'entretien de l'ascenseur de la mairie n'est plus conforme à la réglementation et la Société OTIS propose un avenant en vue de sa mise en conformité. L'ensemble des prestations nécessaires à cet effet entraîne un surcoût de 285 € par an, ce qui porte la valeur 2006 du contrat à 1806,96 € HT.

Le conseil municipal accepte l'avenant de mise en conformité du contrat d'entretien de l'ascenseur de la mairie proposé par la Sté OTIS.

SUBVENTION AUX CONSCRITS DE LA CLASSE 1988/2008 DE BITSCHWILLER

La classe 1988/2008 a réalisé cette année le bûcher de la Saint Jean. Afin de sécuriser la manifestation le soir de la crémation le 24.6.2006, l'amicale de la classe 1988/2008 a fait appel à des agents de prévention avec maîtres-chiens. Le coût a été de 479,49 € et l'amicale sollicite une subvention de la commune. Le conseil municipal accorde une subvention de 240 €.

CONCESSION FORESTIERE

Dans le cadre de la rénovation de l'auberge de La Fourmi, au col du Hundsrück, M et Mme GERRER, ont mis en place un système d'assainissement non collectif selon la réglementation en vigueur.

Vu la taille et la configuration du terrain d'emprise de l'auberge, il n'a pas été possible de mettre la totalité des installations sur le terrain privé. Elles ont donc été implantées sur le terrain communal adjacent, cadastré section 16 parcelle 81 d'une contenance de 22 m² et section 16 parcelle 83 d'une contenance de 133 m².

Ces deux terrains communaux étant soumis au régime forestier, il convient d'accorder une concession d'occupation pour les installations d'assainissement non collectif.

Le conseil municipal donne son accord et fixe la redevance d'occupation à la somme forfaitaire de 45 € pour les 9 ans. Cette redevance est payable en une seule fois lors de l'établissement de la concession.

PARTICIPATION AUX DEPENSES DE LOGEMENT DU PRETRE

Le maire présente au conseil la demande de la commune de Willer-sur-Thur pour le versement d'une contribution annuelle aux dépenses de logement du prêtre. Il est précisé dans cette demande que d'importants travaux ont été réalisés en 2004 pour l'aménagement du nouveau logement du prêtre au presbytère. M. le Maire rappelle que l'abbé Vincent FLURY dessert les communes de Bitschwiller, Goldbach/Altenbach et Willer. La commune de Willer-sur-Thur propose de répartir la contribution de chaque commune en fonction du nombre d'habitants (population du recensement 1999), sur la base de la valeur locative de ce logement estimée par le Service des Domaines à 700 € par mois. Sur la base de ces éléments la contribution annuelle de la commune de Bitschwiller s'élève à la somme de 4 210 € (8 400 € x 2138 : 4 265). Le conseil municipal approuve la contribution aux dépenses de logement du prêtre comme indiqué ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DÉCEMBRE 2006

TARIFS DES CONCESSIONS ET TAXES FUNERAIRES

Les tarifs des concessions et taxes funéraires sont augmentés de 2 % pour l'année 2007.

TARIFS DE LOCATION DU COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF

Sur proposition de la Commission des Finances, le conseil municipal augmente de 2 % les tarifs du complexe culturel et sportif pour l'année 2007. Il confirme que pour les manifestations avec entrée payante, chaque association de la commune bénéficie de deux locations gratuites par an et que, comme par le passé, la petite salle sera mise gratuitement à disposition aux sociétés locales pour les réunions de bureau, conseil d'administration, assemblée générale (uniquement le vendredi soir, samedi et dimanche, du fait de l'utilisation de cette salle par le périscolaire en semaine).

SUBVENTIONS 2007 AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide de prévoir un crédit de 9 347,60 € au budget primitif 2007 en vue de l'attribution de subventions aux associations ci-après :

• CONSEIL DE FABRIQUE	1 031,00 €
• TENNIS CLUB	962,50 €
• SOCIETE DE GYMNASTIQUE	962,50 €
• JUDO CLUB «SAMOURAI»	962,50 €
• MUSIQUE MUNICIPALE	962,50 €
• FOOTBALL CLUB	962,50 €
• CONFERENCE ST VINCENT DE PAUL	962,50 €
• ASSOCIATIONS DES JEUNES	414,00 €
• AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	414,00 €
• CHORALE SAINTE CECILE	414,00 €
• SOUVENIR FRANCAIS	129,00 €
• ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	129,00 €
• SOCIETE DE QUILLES «THUR RIAL»	129,00 €
• UNC – section de Bitschwiller	129,00 €
• GROUPE FOLKLORIQUE «DAMPFPFIFLA»	129,00 €
• SOCIETE DE PECHE «LES AMIS DE L'ETANG DU KERLENBACH»	129,00 €
• ECURIE DE LA THUR	129,00 €
• SOCIETE DES ARBORICULTEURS	129,00 €
• ASSOCIATION «AU FIL DE LA VIE»	129,00 €
• CLUB VOSGIEN Section de Thann	55,40 €
• GROUPEMENT DES STES DE MUSIQUE VALLEES THUR ET DOLLER	55,40 €
• COMITE DEPARTEMENTAL DE LA PREVENTION ROUTIERE	27,80 €

SUBVENTIONS AUX JEUNES LICENCIES SPORTIFS POUR 2007

Sur proposition de la Commission des Finances le conseil municipal décide de prévoir un crédit de 1 730,40 € au budget primitif 2007 en vue de l'attribution aux associations d'une subvention de 10,30 € par jeune licencié sportif.

Compte tenu des effectifs, les montants seront les suivants :

• Football club de Bitschwiller	44 X 10,30 €	453,20 €
• Judo club «SAMOURAIS» de Bitschwiller	58 X 10,30 €	597,40 €
• Société de gymnastique de Bitschwiller	66 X 10,30 €	679,80 €

SUBVENTION A L'ECOLE DE MUSIQUE POUR 2007

Le conseil municipal a décidé d'accorder à l'école de musique une subvention équivalente à celle que verse le Département par le biais du Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Haute Alsace.

La subvention versée par le CDMC à l'école de musique de Bitschwiller pour la saison 2005/2006 s'étant élevée à 2143,72 €, le conseil municipal décide d'accorder à l'école de musique une subvention équivalente pour 2007.

CREDITS DE FONCTIONNEMENT DU CORPS DES SAPEURS POMPIERS

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal attribue un crédit de fonctionnement de 6 018,00 € au corps des sapeurs pompiers pour 2007.

INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER POUR 2006

Le conseil municipal décide d'accorder à M. Jean Luc LENI, Trésorier de Thann, l'indemnité de conseil au taux maximum, soit une somme de 497,10 € pour 2006.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION PERISCOLAIRE «LES PETITES FRIMOUSSES» ET CONVENTION FINANCIERE

Afin de permettre à l'association périscolaire «Les Petites Frimousses» de continuer son activité à partir du 1er janvier 2007, il convient de lui attribuer une subvention d'équilibre de 21 026 € pour la période du 1er janvier au 30 juin 2007.

Par ailleurs la réglementation prévoit que lorsque la subvention annuelle accordée à une association dépasse 23 000 €, la collectivité et l'association doivent conclure une convention, approuvée par l'assemblée délibérante, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée.

L'association «Les Petites Frimousses» bénéficiant d'une subvention annuelle de 35 026 € dans le cadre du «contrat temps libre», le conseil municipal autorise le maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec l'association.

REDEVANCE DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL

Les tarifs 2006 de la redevance pour occupation du domaine public routier communal par les opérateurs de télécommunication sont fixés respectivement comme suit :

30 € par kilomètre et par artère en souterrain
40 € par kilomètre et par artère en aérien
20 € par m^2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE AU PROFIT DE LA SOCIETE HABITAT SILLON

La Société HABITAT SILLON a obtenu un permis de construire en vue de la réalisation de 21 garages sur le terrain cadastré S.1 – parcelle 204/27. L'accès se fait par un terrain appartenant à la commune (place de l'Eglise).

Le conseil municipal donne son accord à la constitution d'une servitude de passage en demandant qu'il soit précisé que cette servitude est uniquement accordée pour la desserte des garages.

ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS AU 3 RUE DE L'ECOLE

Par délibération du 3.11.2005, le conseil municipal a décidé l'acquisition d'un ensemble immobilier sis au 3 rue de l'Ecole et appartenant à M. Robert STERKLEN et Mme Lucette Pierrette PELLETERET demeurant à Bitschwiller 5 rue du Rhin. Cet ensemble immobilier comporte un immeuble d'habitation et un local d'activités. S'agissant d'un ensemble immobilier situé au centre de la commune, à proximité immédiate de la mairie, de l'école élémentaire, de la caserne de pompiers et des commerces, son acquisition revêt un intérêt stratégique pour la commune.

Après arpentage, la superficie exacte du terrain à acquérir est de 26 ares au prix de 200 000 € pour l'ensemble. Le maire est habilité à signer l'acte de vente pour le compte de la commune.

CONVENTION POUR L'UTILISATION DES LOCAUX DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Depuis le début de l'année 2005 la commune met à la disposition d'un certain nombre d'associations, des locaux dans la Maison des Associations. Ces mises à disposition sont faites dans le cadre de la politique communale de développement des actions en faveur du sport, de la culture et de la jeunesse. Afin d'établir les modalités de mise à disposition de ces locaux et de préciser les obligations des associations utilisatrices des conventions seront passées avec elles. Le maire est habilité à signer ces conventions pour le compte de la commune.

MODIFICATION DU REGLEMENT DE COPROPRIETE DU QUARTIER INDUSTRIEL DE LA FONDERIE

En vue de la cession d'une partie du terrain communal du quartier industriel de la fonderie, des divisions de lots de copropriété sont nécessaires. Une assemblée générale des copropriétaires sera convoquée afin de faire approuver le nouveau plan de masse de la zone ainsi que la nouvelle répartition des lots privatifs et des millièmes des parties communes attachées aux lots qui en résultera. Le maire est habilité à intervenir pour le compte de la commune lors de cette assemblée générale.

Travaux 2006

Elargissement de la montée du cimetière

Enrochement rive gauche de la Thur

Confortement de paroi rocheuse à la carrière

Réaménagement de la piste de ski au Thannerhubel

Aménagement de la rue des Vignes

Réhabilitation des abords de la Gare

Mur de soutènement rue de la Fonderie

ACTUALITES

Bilan 2006

► SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

- Dépôts et cautionnements versés	1 774,83 €
- Concessions, licences	1 480,96 €
- Acquisitions : * réseaux de voirie	306,49 €
* autre matériel et outillage d'incendie	4 331,35 €
* matériel de bureau et informatique	25 603,99 €
* mobilier	615,89 €
* autres	13 502,97 €
- Création d'une piste en forêt	1 200,00 €
- Aménagement de la maison de associations	1 817,57 €
- Mise en place de bornes d'incendie	3 549,21 €
- Programme de voirie 2005	69 598,90 €
- Rénovation de la salle de bain du logement de la salle des fêtes	2 937,12 €
- Mise en place d'une rampe handicapés à l'église	5 153,98 €
- Rénovation d'une salle de classe à l'école élémentaire	9 501,48 €
- Confortement de la paroi rocheuse à la carrière	38 265,29 €
- Eclairage public	14 712,00 €
- Déficit d'investissement 2005	122 122,76 €
TOTAL	316 474,79 €

RECETTES

- Fonds de compensation de la T.V.A.	124 535,42 €
- Taxe Locale d'Equipement	8 459,00 €
- Subvention de la Région	3 976,16 €
- Subvention du Département	31 170,16 €
- Autres subventions	1 988,72 €
- Affectation des résultats 2005	122 122,76 €
TOTAL	292 252,22 €

DEFICIT D'INVESTISSEMENT = – 24 222,57 €
(Réalisations)

► SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	- Charges à caractère général	379 802,17 €
012	- Charges de personnel	489 944,09 €
65	- Autres charges de gestion courante	155 982,35 €
66	- Charges financières	410,14 €
67	- Charges exceptionnelles	0,24 €
	TOTAL	1 026 138,99 €

RECETTES

70	- Produits des services, du domaine	135 290,17 €
73	- Impôts et taxes	575 820,33 €
74	- Dotations, subventions, participations	521 196,51 €
75	- Autres produits de gestion courante	42 339,95 €
013	- Atténuation de charges	5 932,21 €
76	- Produits financiers	10,50 €
002	- Résultat reporté 2005	454 743,95 €
	TOTAL	1 735 333,62 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT = 709 194,63 €

EXCEDENT GLOBAL SANS RESTE A REALISER D'INVESTISSEMENT = 684 972,06 €
EXCEDENT GLOBAL AVEC RESTE A REALISER D'INVESTISSEMENT = 359 843,57 €

FINANCES

Bilan 2006

RECETTES

INVESTISSEMENT : 292 252,22 €

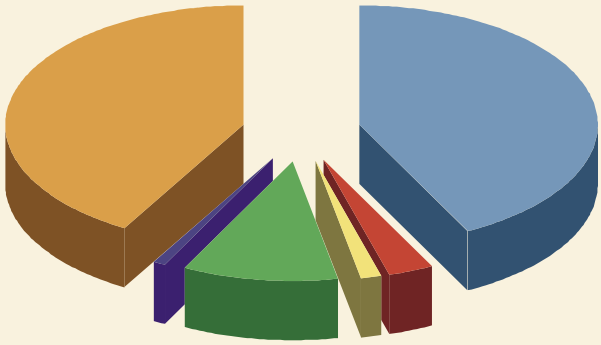

- Fonds de compensation de la T.V.A.....124 535,42 €
- Taxe Locale d'Equipement .....8 459,00 €
- Subvention de la Région .....3 976,16 €
- Subvention du Département .....31 170,16 €
- Autres subventions .....1 988,72 €
- Affectation des résultats 2005.....122 122,76 €

FONCTIONNEMENT : 1 735 333,62 €

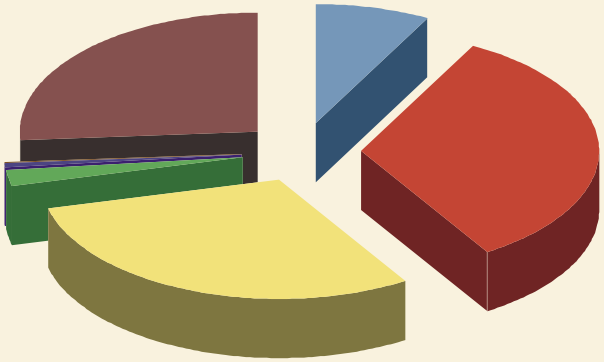

- Produits des services, du domaine ..... 135 290,17 €
- Impôts et taxes ..... 575 820,33 €
- Dotations, subventions, participations .. 521 196,51 €
- Autres produits de gestion courante..... 42 339,95 €
- Atténuation de charges ..... 5 932,21 €
- Produits financiers..... 10,50 €
- Résultat reporté 2005..... 454 743,95 €

DEPENSES

INVESTISSEMENT : 316 474,79 €

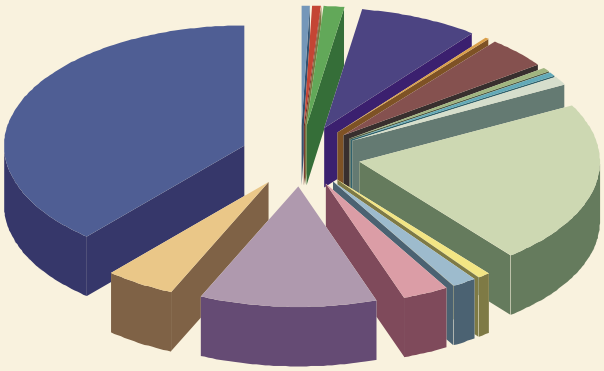

- Dépôts et cautionnements versés ..... 1 774,83 €
- Concessions, licences ..... 1 480,96 €
- Acquisitions : * réseaux de voirie..... 306,49 €
  - * autre matériel et outillage d'incendie.. 4 331,35 €
  - * matériel de bureau et informatique... 25 603,99 €
  - * mobilier ..... 615,89 €
  - * autres ..... 13 502,97 €
- Création d'une piste en forêt ..... 1 200,00 €
- Aménagement de la maison de associations..... 1 817,57 €
- Mise en place de bornes d'incendie..... 3 549,21 €
- Programme de voirie 2005 ..... 69 598,90 €
- Rénovation de la salle de bain du logement de la salle des fêtes.. 2 937,12 €
- Mise en place d'une rampe handicapés à l'église..... 5 153,98 €
- Rénovation d'une salle de classe à l'école élémentaire ... 9 501,48 €
- Confortement de la paroi rocheuse à la carrière ..... 38 265,29 €
- Eclairage public ..... 14 712,00 €
- Déficit d'investissement 2005 ..... 122 122,76 €

FONCTIONNEMENT : 1 026 138,99 €

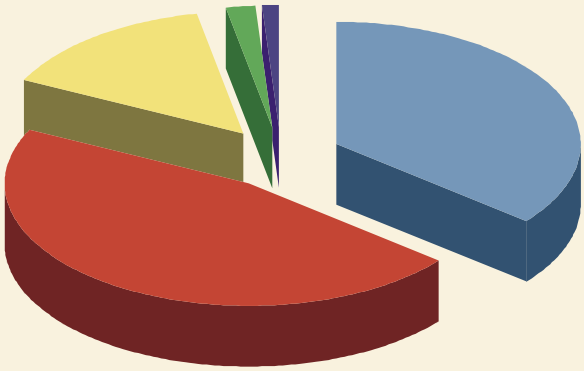

- Charges à caractère général .....379 802,17 €
- Charges de personnel .....489 944,09 €
- Autres charges de gestion courante .....155 982,35 €
- Charges financières.....410,14 €
- Charges exceptionnelles .....0,24 €

FINANCES

Etat civil 2006

NAISSANCES

le 14.01.2006	Alexis ROESCH	de André ROESCH et de Christine HALLER 38a rue du Rhin
le 06.02.2006	Eylem GöZüKARA	de Erhan GÖZüKARA et de Virginie STIFF 12 rue du Rhin
le 01.03.2006	Rebecca FARINA	de Fédérico FARINA et de Ingrid DECKER 7 rue du Rhin
le 24.03.2006	Lilian FELBINGER	de Jean François FELBINGER et de Karine SCHOENENWALD 6 rue Joffre
le 07.03.2006	Pierre BRUCHOT	de Jérôme BRUCHOT et de Jennifer MARGATHE 18 rue des Vosges
le 09.04.2006	Eva ALMEIDA-DOS SANTOS	de Pedro DOS SANTOS DE SOUSA et de Carla SOARES DE DOS SANTOS ALMEIDA 7 rue du Rhin
le 10.04.2006	Margot BAVAU	de Martial BAVAU et de Malika TAHRI 38 rue du Rhin
le 17.04.2006	Thomas BRACQ	de François BRACQ et de Sandrine HUSSON 1 rue des Vosges
le 06.05.2006	Ethan MEYER	de Sébastien MEYER et de Peggy BURGUNDER 3 rue Bellevue
le 12.05.2006	Angèle MOSSMANN	de Laurent MOSSMANN et de Céline MUTZ 33 rue du Castel Fleuri
le 22.05.2006	Vincenzo PETRAGLIA	de Salvatore PETRAGLIA et de Elisabeth INCARNATO 13 rue des Vosges
le 24.05.2006	Maël GRUNENWALD	de Stephen GRUNENWALD et de Sabine WIDOLF 12 rue du Rhin
le 20.06.2006	Renaud HAEFFLINGER	de Martial HAEFFLINGER et de Patricia THOMAS 29 rue du Rhin
Le 26.06.2006	Laura KERN	de Stéphane KERN et de Valérie LENOIR 17 rue du Pont
Le 02.07.2006	Maxence SCHUBNEL- SIMON	de Stéphane SCHUBNEL et de Mélanie SIMON 31 rue des Vosges
Le 28.09.2006	Pauline KUDER	de Bertrand KUDER et de Véronique VANINI 12 rue de la Thur
Le 04.10.2006	Loélia KOENIG	de Philippe KOENIG et de Séverine MARCHAL 13 rue de l'Est
Le 06.10.2006	Julien DIBY	de Laurent DIBY et de Nathalie PICARD 27 rue de l'Ecole
Le 20.10.2006	Alban SIBILEAU	de Emmanuel SIBILEAU et de Audrey ININGER 28a rue Joffre
Le 07.11.2006	Danièle WOGENSTAHL	de Christian WOGENSTAHL et de Geneviève SIFFERLEN 7 rue des Tilleuls
Le 15.11.2006	Thia NEIGERT	de Frank NEIGERT et de Estelle GRUNENWALD 22 rue de la Chapelle
Le 09.12.2006	Félicia DA SILVA	de Paulo DA SILVA et de Patricia BRENDEL 6 rue de la Gare

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle est établie en fonction des renseignements donnés par les services d'état civil du lieu de naissance.

Etat civil 2006

MARIAGES

Célébrés dans la commune

le 21.01.2006 Sébastien MIONNET, de Mulhouse et Rachida DRIOUECHE de Bitschwiller-lès-Thann
le 21.01.2006 Abdulrahman MOHAMED SHAREF et Doris BIEHLER de Bitschwiller-lès-Thann
le 01.04.2006 Farid LOTFI, de Soultz et Btisam HANBALI de Bitschwiller-lès-Thann
le 17.06.2006 Michel SOEHNLEN et Karine DROHMANN de Bitschwiller-lès-Thann
le 23.06.2006 Henri WTOREK et Liliane BACHMANN de Bitschwiller-lès-Thann
le 15.07.2006 Régis MULLER et Christelle NEEL de Bitschwiller-lès-Thann
le 29.07.2006 Stéphane LARGER et Céline ZERRINGER de Bitschwiller-lès-Thann
le 16.09.2006 Nicolas JARRIGE, de Moosch et Aurélie SCHWANDER de Bitschwiller-lès-Thann
le 16.09.2006 Alain DEKKICHE de Bitschwiller-lès-Thann et Zoryana FEDYURKO de Prilbytchi (Ukraine)
le 14.10.2006 Stève RIETTE et Cécile TRITZ de Bitschwiller-lès-Thann

Célébrés hors de la commune

le 04.11.2006 A Burnhaupt le Haut, Freddy GIANGIULIO et Nathalie GRASSER
le 09.09.2006 A Moosch, Stéphane KERN et Valérie LENOIR
le 09.09.2006 A Thann, Nabil JOUALY et Loubna KASMI
le 04.11.2006 A Mulhouse, Walid JEBALI et Mouna ABOUFADDA
le 10.06.2006 A Mulhouse, Jean Pierre SOCIAS et Véronique WILLM

DECES

le 09.01.2006 Marie Louise GLAAS née DELERS, 19 Chemin du Kerlenbach
le 13.01.2006 Antoinette BRUCKERT née ROSSI, 1 Impasse des Imprimeurs
le 16.01.2006 Cécile ELSAESSER, 41 rue Joffre
le 19.01.2006 Lidia BRIGEL née KNOLL, 41 rue Joffre
le 23.01.2006 Thierry AUER, 47a rue des Vosges
le 09.02.2006 Marcelle CORSICO née GRUNENWALD, 13b rue du Chemin de Fer
le 20.02.2006 Marie Antoinette FICHTER née LORENTZ, 35 rue des Vosges
le 22.02.2006 Marie Angélique ARNOLD née GLASSER, 41 rue Joffre
le 03.03.2006 Eugène GRUNENWALD, 22 rue de la Chapelle
le 28.03.2006 Marie Jeanne SCHUSTER, 41 rue Joffre
le 10.04.2006 Antoinette ANGER, 41 rue Joffre
le 11.04.2006 Angelica SARAIVA GERALDES née DE JESUS PRIOR, 22 rue du Burn
le 23.04.2006 Marguerite GSELL née HUBER, 24 rue du Grand'Pré
le 23.04.2006 Alice GLUCK, 38 rue Joffre
le 07.05.2006 René MARENT, 16 rue du Burn
le 26.05.2006 Marguerite GRUNENWALD née HUPP, 22 rue de la Chapelle
le 18.06.2006 Gérard KERN, 41 rue Joffre
le 22.06.2006 Jeanne WINTZER née KESSLER, 41 rue Joffre
le 22.06.2006 Rina BRUDER née NANINO, 41 rue Joffre
le 11.07.2006 Margot ROGON née STREMLER, 13 rue du Rhin
le 17.08.2006 Gilles HUBINET, 9 rue du Pont
le 22.08.2006 Armand KOHLER, 41 rue Joffre
le 10.09.2006 Christian CHEUTON, 13 rue du Rhin
le 13.09.2006 Hosnaz CANKAYA, 17 rue des Tilleuls
le 16.09.2006 Christine BEAUMONT, 10b rue du Castel Fleuri
le 22.09.2006 Robert JEANTON, 1 rue de la Gare
le 03.10.2006 Irma CAFARELLI née DI CICCIO, 13 rue de la Chapelle
le 13.10.2006 Florent GLUCK, 38 rue Joffre
le 28.11.2006 Frédéric ARMBRUSTER, 41 rue Joffre
le 16.12.2006 François GISSY, 41 rue Joffre
le 24.12.2006 Abdelkader HAMMOUM, 6 rue de l'Industrie
le 25.12.2006 Marie BORDEAUX née THOMAS, 41 rue Joffre
le 31.12.2006 Elisabeth COLOMBO née STUMPF, 36 rue des Vosges

Anniversaires 2007

NOCES DE DIAMANT (60 ans)

le 31.01.2007 Pierre BLUM et Marthe NACHBAUR, 33 rue Joffre
le 14.02.2007 Pierre ROSSI et Eugénie KRUST, 3 rue des Vignes
le 05.04.2007 Marcel MEYER et Marguerite KOENIG, 24 rue des Vosges
le 08.09.2007 Ernest MICLO et Adolphine MEYER, 9 rue Haute
le 24.12.2007 Robert GALLAT et Charlotte MAURER, 21 rue des Tilleuls

NOCES D'OR (50 ans)

le 05.01.2007 Pierre HUTTER et Alice MURA, 14 rue Joffre
le 22.02.2007 René HUMBRECHT et Flora BASSO, 24 rue du Rhin
le 03.08.2007 Oscar RUFFIO et Marie-Thérèse WEISS, 33 rue du Chemin de Fer
le 05.08.2007 Charles KROMER et Monique JUNG, 21 rue du Chemin de Fer
le 07.09.2007 Roger CASIN et Marguerite QUADRI, 12 rue Longchamp
le 25.11.2007 Marcel ROGUET et Marthe HUSER, 19 rue du Chemin de Fer

95e ANNIVERSAIRE

Le 05.10.2007 Marie TSCHUPP née CLAUDEL, 32 rue des Vosges

90ème ANNIVERSAIRE

le 09.01.2007 Paul KAYSER, 41 rue Joffre
le 22.01.2007 Paul SUTTER, 41 rue Joffre
le 21.03.2007 Jeanne KIEFFER, 41 rue Joffre
le 22.04.2007 Françoise STELO, 41 rue Joffre

85e ANNIVERSAIRE

le 23.01.2007 Pierre KELLER, 33 rue du Rhin
le 14.03.2007 Joseph CAZZIA, 23 rue de la Carrière
le 21.04.2007 Madeleine TOUCHER née TSCHIRRET, 17a rue du Rhin
le 03.05.2007 André KAEMMERLEN, 29 rue du Rhin
le 01.06.2007 Angèle METHIA née EHRET, 6 rue du Grand'Pré
le 27.06.2007 Marie-Jeanne MICLO, 41 rue Joffre
le 04.08.2007 Marie-Louise GSEGNER née MALLEYS, 23 rue de la Chapelle
le 25.09.2007 Madeleine CAPON née TSCHUPP, 30 rue des Vosges
le 03.11.2007 Frieda BIZERAY née HEISCH, 10b rue des Vosges

80e ANNIVERSAIRE

le 17.01.2007 Georges GROELLY, 1 rue Bellevue
le 25.01.2007 Louis FELLMANN, 20 rue du Chemin de Fer
le 10.02.2007 Jeanne WALTER née BELTZUNG, 8 chemin du Kerlenbach
le 05.03.2007 Marthe BLUM née NACHBAUR, 33 rue Joffre
le 06.03.2007 Fanny GERBER née COLOMBO, 7 chemin de l'Allenborn
le 08.03.2007 Catherine BILGER, née MOHR, 28 rue du Chemin de Fer
le 09.04.2007 Adolphine MICLO née MEYER, 9 rue Haute
le 24.04.2007 Rose LANDWERLIN née STRITTMATTER, 5 rue des Imprimeurs
le 30.04.2007 Anne LERCH née REBISCHUNG, 18 rue des Tilleuls
le 28.05.2007 Charles REBISCHUNG, 20 rue des Vosges
le 28.05.2007 Jacqueline WASSMER née ROESCH, 24 rue Joffre
le 21.08.2007 Augustine TAHRI née SCHROLL, Lieudit Steinbruckle
le 20.12.2007 Claire LEY, 41 rue Joffre

Listes non exhaustives établies en fonction des informations connues en mairie pour l'année civile concernée.

L'histoire des écoles (2e partie)

LES ECOLES DE BITSCHWILLER AU XIXe SIECLE

Dans une première partie, nous avons évoqué les débuts de l'enseignement primaire. Nous avons laissé l'histoire vers 1840, époque à laquelle il y a au village, une maison communale avec deux salles de classe surchargées une pour les garçons et une pour les filles. Ce sureffectif est dû au fait qu'entre 1820, date de la construction de la maison communale, et 1843, la population de Bitschwiller a pratiquement triplé en l'espace d'une vingtaine d'années, passant de moins de 1000 à 2800 habitants.

Le 23 décembre 1847, le comité d'instruction dresse cet état des lieux consternant : il y a 50 enfants à l'école des garçons et autant à l'école des filles qui ne peuvent s'asseoir ; au moins 80 élèves sont tellement serrés dans leurs places qu'ils sont dans l'impossibilité d'écrire. Le comité d'instruction est obligé de prendre une mesure pour la salubrité des enfants : faire venir alternativement à l'école, une moitié le matin, l'autre moitié l'après-midi.

Il faut d'urgence faire construire deux salles, une pour les garçons et une pour les filles, à la suite du bâtiment. L'architecte Tisserand estime qu'il est matériellement impossible de faire cette extension. Les salles de classe du bâtiment existant ont une hauteur de 2,80 mètres, alors que les salles à construire devront, d'après les nouvelles normes, avoir 3,50 mètres de haut. De ce fait, il n'est pas possible de raccorder le nouveau bâtiment à l'ancien. Par ailleurs, le terrain, par son exiguïté, ne se prête pas à cette extension. Il propose donc la construction d'une maison d'école, placée sur le terrain communal près de la maison curiale et de l'église. Le bâtiment aurait donné sur la rue de la Chapelle. Les frais sont estimés à 19 615 francs.

Le bâtiment communal qui abrite l'école est également occupé par la mairie. La municipalité, pour parer au plus pressé, cède les locaux occupés par la mairie pour en faire une salle de classe pour les filles. La salle de réunion et le secrétariat de mairie seront installés dans une maison appartenant au 1er adjoint Antoine WALTER, moyennant un loyer mensuel de 20 francs.

Dans un rapport du 12 mai 1850, le maire Clément Michel BOUCHE se penche de nouveau sur l'épineux problème des locaux scolaires. Il dresse un état des lieux d'où il ressort : «… la commune n'a, dans ce moment, d'autre local pour ses écoles, qu'un bâtiment construit, il y a environ 25 ans et situé dans la rue dite «Untere Gass». C'est là que dans trois salles, deux pour les filles, une seule pour les garçons et dont la plus grande n'a pas plus de 11m de long sur 6 de large ; c'est là, disons-nous, que s'entassent en hiver jusqu'au-delà de 400 enfants et encore y en a-t-il un certain nombre qui, ne trouvant point de place dans l'école de leur commune, sont obligés de se rendre aux écoles de Willer et de Thann. Vous savez qu'outre les écoles et les logements de l'instituteur, de sa famille, de son aide et de trois sœurs institutrices, ce bâtiment renfermait encore il y a 2 ans la mairie et réunissait ainsi tous les services communaux. Depuis plusieurs années, l'insuffisance de ce bâtiment est reconnue… La commune cherche depuis longtemps à mettre fin à une situation telle que l'instruction ne peut être donnée convenablement aux enfants et que leur jeune constitution se vicie dans une atmosphère chargée d'émanations sans noms.»

Le maire a deux propositions alternatives à soumettre au conseil

- *soit agrandir la maison d'école actuelle : deux classes pour les garçons, deux pour les filles et des salles d'asile (nom que portait à l'époque, l'école maternelle) ; les habitations pour le personnel et la mairie. Mais la commune ne dispose que de 10 ares de terrain. Il faudrait acquérir, à l'amiable ou par expropriation forcée, au moins 6 à 7 parcelles.*
- *soit faire l'acquisition de la propriété de Messieurs WALTER, actuellement en vente au centre du village. Elle est délimitée par la route nationale de Bâle-Nancy, au nord : BORNEQUE, au sud : Mittlere Gass (Rue du Pont), au devant : Jacques ISS. La commune avait déjà ce terrain en vue pour la construction de l'église et était prête à l'acheter pour la somme de 30 000 francs. Le terrain a une superficie de 44 ares.*

Le maire a consulté officieusement « les habitants notables de la commune » avant d'entamer les négociations d'achat. Messieurs WALTER sont d'accord pour céder leur propriété à la commune pour 20 000 francs. Une somme de 60 000 francs est estimée suffisante pour ériger un édifice unitaire comprenant les écoles, la salle d'asile, la mairie, le corps de garde et les dépendances. La commune pourrait renoncer à l'ancien bâtiment d'école de la « Niedere Gass ». Messieurs WALTER sont tout disposés à accepter, en échange de leur propriété, cet ancien bâtiment et ce jusqu'à concurrence de sa valeur estimée à 7 500 francs.

M. LAUBSER, architecte à Colmar, prépare les plans. Le devis se monte à 62 910 francs. Mais la commune ne dispose actuellement que de 40 000 francs. Le maire se propose donc de solliciter, auprès de Messieurs les ministres de l'Intérieur et de l'Instruction Publique ainsi qu'auprès du Préfet du Haut-Rhin, des subventions.

Le Conseil Municipal se réunit le 18 août 1851, pour se prononcer définitivement sur le projet d'acquisition de la propriété. Le projet avait été soumis à une enquête publique. Une opposition signée par 115 habitants est présentée par M. GULLING, ancien adjoint. Les opposants jugent le projet inutile et inopportun. Le maire analyse et réfute les arguments des contestataires.

Le prix de revient des aménagements proposés par les opposants se monte à au moins 55 000 francs alors que le projet de la municipalité reviendrait à 80 000 francs. La différence de 25 000 est «largement compensée par les nombreux avantages résultant de la construction, au centre du village, sur un point éminemment favorable, d'un bâtiment unitaire, réunissant de la manière la plus heureuse tous les services communaux et qui contribuerait infiniment à l'embellissement d'une commune dont les maisons particulières sont en générale bien construites...».

Le Conseil Municipal passe outre à l'opposition présentée par M. GULLING et confirme son accord au projet du 12 mai 1850.

Mais la municipalité ne pourra réaliser son ambitieux projet car l'administration préfectorale met son veto, au motif que les ressources de la commune sont insuffisantes. Dans sa séance du 17 février 1852, le conseil se propose alors de n'acquérir que 11 ares du terrain de Messieurs WALTER et à limiter le projet à la construction d'une école des filles et de la salle d'asile. L'ancien bâtiment est conservé et sert d'école des garçons. Dans les observations du 2 avril 1852 sur le projet de construction, on peut lire : «une salle unique pour les filles au-dessus de 7 ans recevrait 256 enfants, tandis que le maximum des enfants est toujours fixé à 80 par classe, l'enseignement ne pouvant se faire avec fruit passé ce nombre.

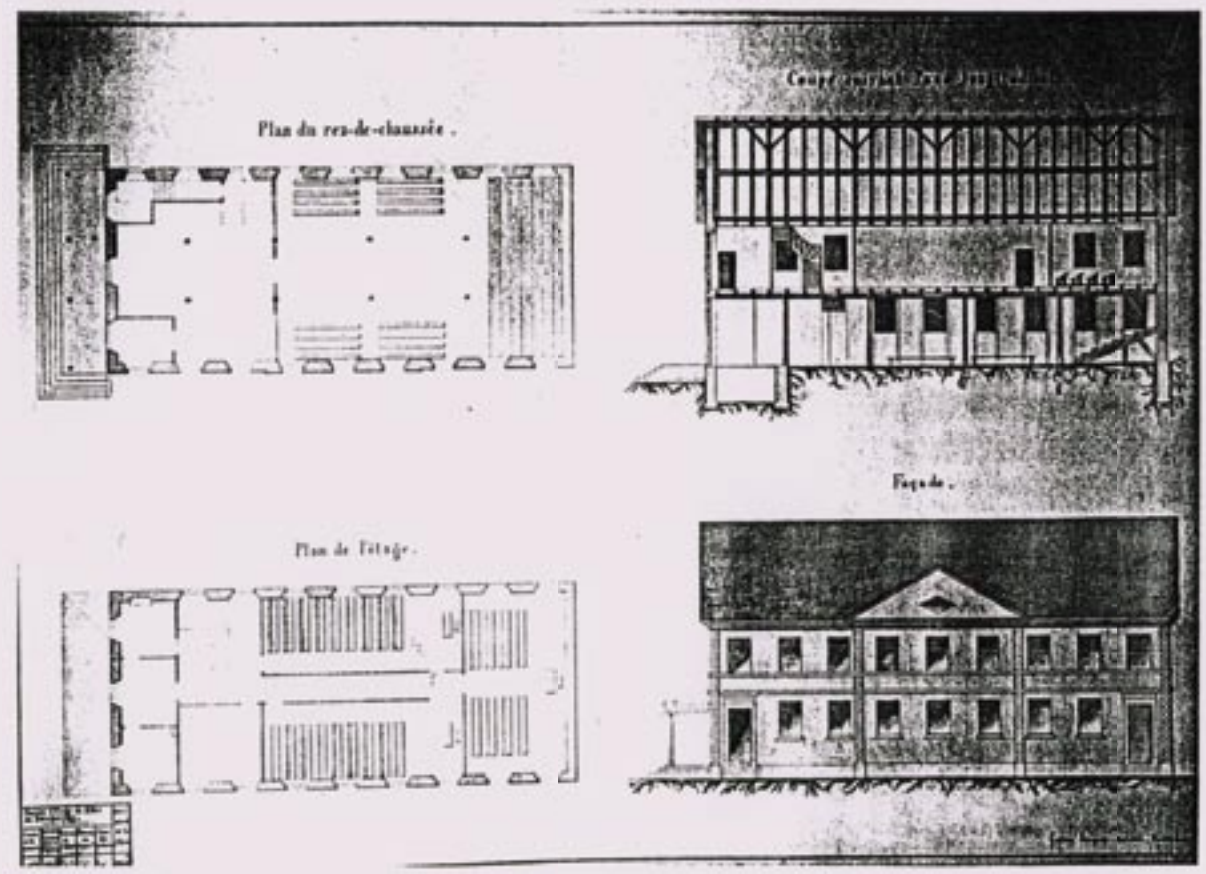

Une salle d'asile recevrait 380 enfants, ce chiffre est également beaucoup au-dessus des limites assignées à la surveillance d'une seule personne. Ainsi, tel que le prescrit Monsieur le Recteur, il faudrait faire trois salles pour les filles et deux salles pour les petits enfants.»

Le conseil municipal, dans sa séance du 18 avril 1852, donne son accord sur le nouveau projet présenté par l'architecte M. TISSERAND, pour un devis de 25 825 francs. Le terrain à acquérir revient à 5 000 francs. L'adjudication de la construction de l'école des filles et de la salle d'asile a lieu le 14 juin 1852. Le chantier s'étend sur une durée d'un an.

Après avoir passé en revue les difficultés matérielles que la municipalité a dû surmonter pour arriver à construire une école des filles, voyons maintenant ce que les archives nous révèlent sur les problèmes rencontrés avec les enseignants.

La loi FALLOUX de 1850 oblige les maîtres d'école à abandonner leurs activités industrielles ou commerciales annexes. Il n'en demeure pas moins qu'ils restent secrétaires de mairie, sacristains, organistes... Le maître d'école se trouve soumis à l'Etat, aux notables et à l'Eglise puisque le curé est membre de droit du conseil cantonal chargé de l'inspection.

Les effets pervers de cette loi sont illustrés par l'exemple suivant : Le rapport d'inspection de l'école des garçons du 18 mai 1854 nous apprend que l'instituteur a été malade pendant presque toute l'année et que le service

de l'église demandait la présence de l'aide, de sorte que l'école avait été négligée. La petite classe est encore bien faible, son jeune maître n'a ni instruction, ni méthode et sa conduite laisse à désirer. Je ne sais comment il fera quand M. DURRSTEIN ne sera plus là pour le surveiller. En ce qui concerne cet instituteur adjoint, M. HEITZ, il est pris à partie par l'inspection pour avoir, le 14 de ce mois, dansé avec une fille de la commune au cours d'une kilbe. Il avait déjà été averti de cesser ces agissements. C'est le curé qui témoigne dans cette affaire !!

En 1855, on trouve dans les archives une lettre dans laquelle on reproche à M. BEHR, instituteur adjoint, des actes d'une brutalité révoltante. M. DURRSTEIN décède en 1855. Il est remplacé par M. DOYEN. Ce dernier assume également la charge d'organiste, sacristain et chantre. Il est tenu de continuer l'école de nuit de 7 à 9 heures du soir pour les enfants employés dans les manufactures et qui ne peuvent fréquenter les écoles de jour. Il perçoit une rétribution mensuelle de 1 franc par élève de l'école de nuit. Autrement, il touche un traitement de 1 200 francs par an.

M. DOYEN était précédemment en poste à Thann. Dans cette ville, un conflit latent opposait le principal du collège au directeur des écoles primaires de garçons. Il a été le bouc émissaire de cette guéguerre et a été déplacé à Bitschwiller pour s'en débarrasser. En 1857, nomination de M. Maurice LIDY comme instituteur adjoint. En 1863, M. Antoine GASSER remplace M. DOYEN qui retourne à Thann pour reprendre la direction de l'école des garçons où on ne dit que du bien de lui.

Le problème récurrent du manque de place dans les écoles se pose de nouveau en 1869. L'inspecteur primaire attire l'attention du préfet sur l'insuffisance de classes à l'école de garçons de notre village, vu le nombre d'élèves appelés à la fréquenter.

207 élèves s'entassent dans 3 classes : 97 en première classe, 69 en deuxième classe et 41 en troisième classe.

De manière curieuse, l'administration estime que chaque élève devrait disposer dans la salle de classe d'un volume de 4 m^3. Or dans la 1ère classe il ne dispose que de 1,77 m^3, 1,65 m^3 dans la deuxième classe et 2,85 m^3 dans la troisième.

On est donc bien loin des normes. Les ressources de la commune ne permettent pas de se placer, même approximativement, dans cette position normale. Depuis plusieurs années les budgets ordinaires de la commune ont donné des déficits considérables et qui dans ces derniers temps ont été de 6 à 9 000 F par an. La seule chose que la commune puisse faire c'est de déplacer le logement de l'instituteur. Ces locaux seront transformés en salle pour la 3e classe. Les salles servant actuellement pour les 2e et 3e classes seront réunies en une seule, pour la 1ère classe. La salle actuelle de la 1ère classe sera attribuée à la 2e classe. Cet arrangement devrait suffire pour quelques années, bien que l'on n'ait pas résolu le problème des sureffectifs par classe.

En 1871, l'Alsace est annexée par l'empire allemand. Une des premières mesures prise par l'autorité allemande est de rendre l'école obligatoire : de 6 à 14 ans pour les garçons et de 6 à 13 ans pour les filles. Le but évident de cette loi est de parvenir à une germanisation rapide de la province annexée. On assiste alors à un net repli démographique, ce qui atténue l'importance des sureffectifs dans les écoles. Notre village passe de 2830 habitants en 1869 à 2175 habitants en 1883 soit une baisse de près d'un quart de sa population.

Ce n'est qu'en 1908 que l'administration allemande fait construire une nouvelle école des garçons en remplacement de celle datant de 1820. Elle comprend quatre salles de classe avec logements pour les instituteurs. Elle est équipée de la façon la plus moderne pour l'époque, avec chauffage central, éclairage au gaz, bancs modèle école normale...

En ce qui concerne l'école des filles et la salle d'asile, ce sont toujours les sœurs de la Congrégation de la Divine Providence de Ribeauvillé qui y ont assuré l'instruction. Après sœur GOTHARDA qui était en place pendant 20 ans, la direction a été assumée successivement par Sœur ADEGONDE à partir de 1857, Marie BERNARD à partir de 1860, Marie EMILIENNE à partir de 1875 et Marie THEOBALDINE à partir de 1886.

Jean-Pierre GASSER

Références bibliographiques :

Comptes rendus du conseil municipal de Bitschwiller

Archives départementales du Haut-Rhin Séries 20 – 1T

Yves BITSCH — *Ecoles d'Alsace – Les leçons de l'histoire Editions du Rhin 1996*

André ROHMER — *Notes sur l'enseignement primaire dans la région de Thann*
De la loi Guizot à la loi Falloux (1833-1850)
ASHRTG Tome XIII 1979-80 p. 23 – 35

André ROHMER — *L'enseignement primaire à Thann*
De la loi Falloux à la guerre de 1870
ASHRTG Tome XIV 1981-82 p.75-87

Gilles SIFFERLEN — *La vallée de Saint Amarin*
Ed. Le Roux Strasbourg 1908

Plan de ville

ACTUALITE

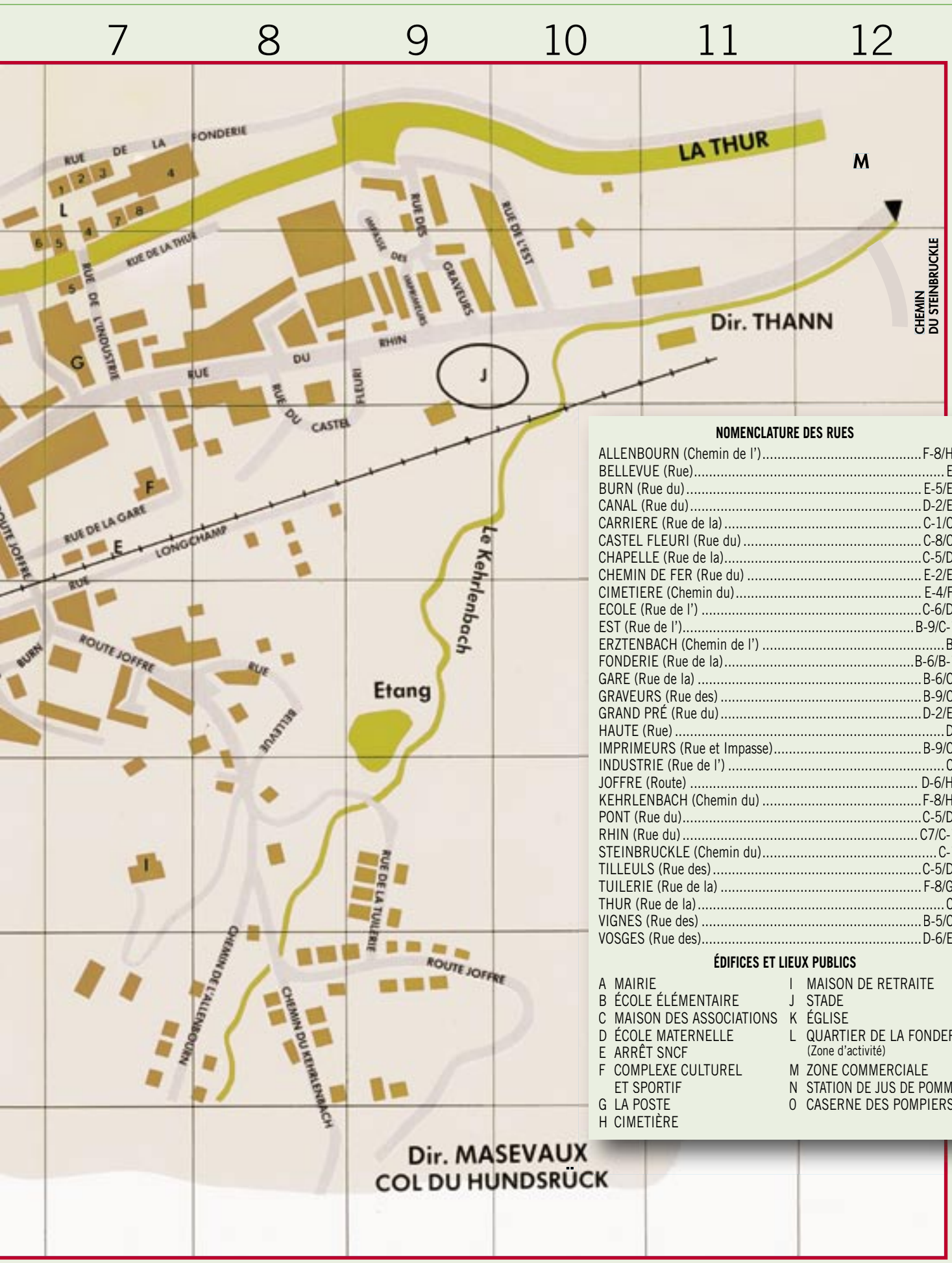

NOMENCLATURE DES RUES

ALLENBOURN (Chemin de l')	F-8/H-8
BELLEVUE (Rue)	E-8
BURN (Rue du)	E-5/E-6
CANAL (Rue du)	D-2/E-2
CARRIERE (Rue de la)	C-1/C-5
CASTEL FLEURI (Rue du)	C-8/C-9
CHAPELLE (Rue de la)	C-5/D-4
CHEMIN DE FER (Rue du)	E-2/E-6
CIMETIERE (Chemin du)	E-4/F-2
ECOLE (Rue de l')	C-6/D-6
EST (Rue de l')	B-9/C-10
ERZTENBACH (Chemin de l')	B-5
FONDERIE (Rue de la)	B-6/B-11
GARE (Rue de la)	B-6/C-7
GRAVEURS (Rue des)	B-9/C-9
GRAND PRÉ (Rue du)	D-2/E-2
HAUTE (Rue)	D-5
IMPRIMEURS (Rue et Impasse)	B-9/C-9
INDUSTRIE (Rue de l')	C-7
JOFFRE (Route)	D-6/H-9
KEHRLENBACH (Chemin du)	F-8/H-8
PONT (Rue du)	C-5/D-6
RHIN (Rue du)	C7/C-12
STEINBRUCKLE (Chemin du)	C-12
TILLEULS (Rue des)	C-5/D-4
TUILERIE (Rue de la)	F-8/G-9
THUR (Rue de la)	C-7
VIGNES (Rue des)	B-5/C-5
VOSGES (Rue des)	D-6/E-1

ÉDIFICES ET LIEUX PUBLICS

A MAIRIE
B ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
C MAISON DES ASSOCIATIONS
D ÉCOLE MATERNELLE
E ARRÊT SNCF
F COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF
G LA POSTE
H CIMETIÈRE
I MAISON DE RETRAITE
J STADE
K ÉGLISE
L QUARTIER DE LA FONDERIE (Zone d'activité)
M ZONE COMMERCIALE
N STATION DE JUS DE POMMES
O CASERNE DES POMPIERS

Présentation projet Tramtrain - 13 janvier

Adjudication de la chasse - 23 février

Concours de p

Cérémonie du 8 mai

Marché aux puces - 25 mai

Bourse aux a

Assemblée générale AMCF - 7 octobre

Maquettes flottantes à l'étang - 8 octobre

Sortie forêt

Inauguration plaque Stehelin - 21 octobre

Soirée tyrolienne - 4 novembre

11 nov

Gala de musique - 18 novembre

Gala de musique - 18 novembre

Commémoration Al

êche - 9 avril

Concert AMDES - 15 avril

Concert de printemps - 23 avril

rmes - 4 juin

Sortie pédestre - 3 septembre

Bargkelwa-Thanner - 10 septembre

- 14 octobre

Fête d'octobre - 15 octobre

Fête d'octobre - 15 octobre

embre

Inauguration de la gare - 18 novembre

Gala de musique - 18 novembre

gérie - 5 décembre

Concert de Noël - 23 décembre

LE FILM DE L'ANNEE

Les matinées - ateliers

Dans le cadre du projet d'école, les enfants de l'école maternelle participent une fois par semaine à des ateliers particuliers. Ils sont répartis en petits groupes d'une dizaine d'enfants et sont chaque semaine dans un autre atelier. Ainsi, ils s'entraîneront à découper dans l'atelier découpage, ils apprendront à jouer à des jeux de société, ils découvriront les livres à la BCD et seront sollicités pour s'exprimer dans les ateliers de langage. Le petit nombre d'enfants par groupe (10 au maximum) permet un travail presque individualisé ; les enfants progressent plus vite.

Dans l'atelier découpage, les enfants créent des cartes de Noël

Lors de l'atelier langage, les enfants s'expriment autour de l'album : «Bon appétit, monsieur Lapin»

Pendant l'atelier jeux, les enfants apprennent les règles d'un jeu de société et prennent plaisir à jouer.

Ecole élémentaire

M. Bellicini, le directeur de l'école élémentaire de Bitschwiller-lès-Thann a pris sa retraite le 4 juillet 2006. Tous les élèves étaient tristes ! C'est pourquoi nous lui avons offert un ordinateur portable avec les sous que nous avions récoltés sans qu'il ne le sache. Fin juin, nous lui avons préparé une belle fête pour célébrer sa retraite en chanson ! Nous avions détourné des paroles et écrit des poésies pour les lire devant toute l'école réunie le jour de la fête.

La nouvelle directrice Claire Braun a pris la relève en septembre 2006. Nous nous sommes tous habitués à ce changement et la vie continue à l'école !

M. Bellicini vient encore de temps en temps nous rendre visite, bien sûr, mais il va aussi à Willer où sa femme a une classe de C.M.2.

Chez nous, il a participé à l'entraînement de course longue pour préparer la rencontre de cet automne. Deux classes de Bitschwiller sont arrivées 2e et 3e ! C'est vrai, M. Bellicini s'occupe également du club d'athlétisme de Thann.

En 2007, notre ancien directeur accompagnera encore des classes à la piscine. En juin, il nous aidera à organiser la traditionnelle rencontre d'athlétisme qui réunit une dizaine de classes du secteur. Pour moi c'est sûr, on doit lui manquer !

Laura Schmitt, C.M.2

SCOLAIRE

Association des maires des communes forestières d'Alsace-Moselle

L'Alsace est la 3e région la plus boisée de France avec une forêt publique occupant trois quarts des surfaces forestières, soit une proportion exactement inverse à celle du reste du pays où la forêt privée domine.

Sur les 903 communes alsaciennes, 630 possèdent une forêt, l'ensemble des forêts communales représentant 52 % de la surface de la forêt alsacienne.

Près de 70 % des communes adhèrent à l'association des communes forestières d'Alsace – Moselle présidée par M GRANDADAM, maire de Plaine (Bas- Rhin). Notre maire, Pierre WALTER, en est le vice-président pour le Haut-Rhin depuis 2001.

L'association a tenu sa 68e assemblée générale à Bitschwiller le 7 octobre dernier.

Elle est le porte-parole et le défenseur des intérêts des communes auprès de tous les interlocuteurs concernés à divers titres par la forêt : pouvoirs publics, Office National des Forêts, acteurs de la filière économique du bois...

Parmi les préoccupations de l'association, il faut relever en priorité le suivi de la commercialisation des bois, notamment des projets de contrats de vente portant sur plus de 2000 m^3 qui font l'objet de discussions avec les acheteurs importants (grandes scieries). A noter que les recettes bois se sont élevées au niveau régional à 30 millions d'euros en 2005, soit un niveau encore inférieur de 25 % par rapport aux prix pratiqués avant la tempête de 1999. Les prix ont été quasiment divisés par deux en vingt ans avec un niveau des coûts d'exploitation qui est resté élevé.

Le développement de nouvelles ressources liées notamment à la mise en place de filières bois énergie constitue également un axe de travail pour l'association qui participe activement aux réflexions engagées au niveau régional.

Les communes forestières continuent de connaître une situation économique difficile et de ce fait les négociations menées avec l'ONF pour une bonne maîtrise des coûts de gestion de la forêt revêtent aussi une grande importance.

Les communes forestières alsaciennes emploient (à fin 2006) 303 salariés dont le statut relève du droit local et qui permettent aux communes d'exploiter leur forêt en régie directe. La gestion de ce personnel relève d'une trentaine d'employeurs, Syndicats Intercommunaux et Communautés de Communes. La sécurité des personnels forestiers constitue un axe prioritaire : l'association intervient dans toutes les discussions relatives aux actions de formation, de prévention des accidents. Elle est également l'interlocuteur des organisations syndicales dans les instances paritaires où se tiennent les négociations salariales ou celles concernant les calendriers annuels de travail (application des 35 heures).

Enfin l'association définit et organise, en partenariat avec l'IFFC (Institut de Formation de la Forêt Communale) et l'ONF, les actions de formation et d'information des élus des communes forestières.

Association des donneurs de sang bénévoles

C'est en 1981 que fut constituée l'**association des donneurs de sang bénévoles de Bitschwiller-lès-Thann**, sous l'influence du maire Monsieur Pierre WEISS. Monsieur Henri BOESCH fut nommé président. Monsieur Roger ZERRINGER – trésorier, poste qu'il occupe toujours actuellement. Monsieur Claude GUERBET est également membre de l'association depuis sa création et en fait toujours partie à ce jour.
C'est en 1995, que j'ai eu l'honneur de reprendre la présidence de cette association, qui a pour seul but de promouvoir le DON DU SANG.

POURQUOI LE DON DU SANG EST-IL SI IMPORTANT ?

Des dizaines de milliers d'accidentés, d'opérés, de malades de leucémie ou de cancer, transfusés chaque année n'ont pas d'autre solution que de compter sur les donneurs bénévoles. Aucun produit artificiel n'est actuellement disponible pour remplacer les globules rouges, les plaquettes et le plasma. Le sang doit être utilisé **dans les cinq jours**, d'où la nécessité de procéder **continuellement** à des collectes (500 dons sont nécessaires tous les jours en Alsace).

QUI PEUT DONNER ?

Etre âgé de 18 à 65 ans pour le don de sang total et le don de plasma – 18 à 60 ans pour le don de plaquettes. Chaque don est précédé d'un entretien avec un médecin. Cet entretien, confidentiel et couvert par le secret médical, permet au praticien de s'assurer que vous ne prenez aucun risque, ni pour vous-même, ni pour le receveur.

LE DON DU SANG EST UN ACTE GENEREUX reposant sur des principes éthiques fondamentaux : bénévolat, anonymat, volontariat et non-profit. L'établissement français du sang s'engage à respecter ces règles. Tout le monde tombe d'accord sur la nécessité du don du sang. La difficulté est de sauter le pas. Chacun peut le faire, c'est sans danger pour la santé. Et il n'est absolument pas nécessaire d'être membre d'une amicale. Alors rejoignez-nous ! Vous serez les bienvenus.

Le comité actuel se compose ainsi :

Présidente : Denise STUCKER
Vice- Président : Aimé FLORY
Trésorier : Roger ZERRINGER
Secrétaire : Virginie FIMBEL

- Je me permets de vous communiquer les dates de collecte pour l'année 2007 : Mercredi 7 février à Bitschwiller - jeudi 31 mai à Willer et mardi 4 septembre de nouveau à Bitschwiller.

Le don du sang est un geste simple pour un enjeu vital, le sang c'est la vie ! Pensez-y !

A très bientôt - Venez nombreux !

Denise STUCKER

Charles STEHELIN, un remarquable industriel de Bitschwiller (1805-1848)

La commune de Bitschwiller a commémoré le bicentenaire de Charles STEHELIN (1805-1848) en posant une plaque commémorative en l'honneur de ce grand industriel

Le XIXe siècle a été marqué par la présence à la tête d'entreprises métallurgiques, textiles ou chimiques, de personnalités fortes qui ont su donner à leurs affaires des impulsions décisives malgré les aléas de la conjoncture, assurant ainsi à une population d'origine essentiellement agricole des emplois nombreux, certes souvent pénibles et modestement rémunérés.

S'agissant essentiellement de notre commune de Bitschwiller, le nom qui vient immédiatement à l'esprit est celui de la famille de Charles STEHELIN venant de Suisse et imitant en cela bon nombre de compatriotes attirés ici par les conditions économiques, la disponibilité de la main d'œuvre et les ressources en eau. On peut noter que tout au long de cette période les relations entre la Suisse, Mulhouse et notre vallée ont été très étroites, facilitées encore par le passage de Napoléon. De nombreux banquiers bâlois ont, par des apports de capitaux, soutenu l'activité d'un certain nombre d'entreprises haut-rhinoises.

L'aventure industrielle de Charles STEHELIN commence en 1833, lorsque, avec son frère Edouard, son cousin Henri HUBER, il décide de se lancer dans la fabrication de machines à vapeur, délaissant quelque peu les pièces destinées à l'industrie textile. Son coup de maître a été de s'assurer les services d'un ingénieur anglais, David LLOYD, qui leur apporte un savoir-faire acquis en Angleterre et dans d'autres régions de France. Cela va permettre aux associés de se lancer dans la fabrication des locomotives à vapeur qui va faire leur renommée.

Participant en 1838 à une exposition de produits de l'industrie alsacienne, l'entreprise présente des pièces du prototype de la locomotive (n'ayant pu l'achever à temps !) et le sifflet de son invention le fameux «Dampfpfifla», si cher aux Bitschwillerois. Comme son nom l'indique il fonctionnait à la vapeur et grâce à un manchon en cuir percé d'une fente émettait un son très puissant lorsque s'ouvrait un robinet amenant la vapeur.

Cet élément va équiper évidemment l'ensemble des locomotives qui seront produites dans les ateliers de l'usine (qui couvraient la surface de ce qui était devenu la F.A.M.T. pendant une période du XXe siècle et répartie aujourd'hui entre diverses entreprises) ; l'activité commerciale déployée par Charles STEHELIN aura des résultats intéressants puisque de Bitschwiller partira un important matériel destiné à la ligne Mulhouse-Thann (dès 1839), mais aussi à la région parisienne (lignes de Paris à Saint Germain en 1838-39, de Paris à Versailles-rive droite en 1838-39 également, suivies par celle de Paris à Versailles-rive gauche en 1842, Paris à Orléans en 1840-41). Dans l'intervalle, notre entreprise équipe aussi la ligne Strasbourg à Saint-Louis près Bâle. Si la concurrence anglaise porte préjudice à la production française de locomotives à la suite de l'abaissement des droits de douane, l'entreprise de Bitschwiller obtient - chose étonnante - le 7 septembre 1843 un très important contrat pour équiper la ligne de Milan à Venise en locomotives, ateliers de réparations et matériel annexe. Une partie du personnel de Bitschwiller participera à cette «aventure».

Comment le matériel fabriqué à Bitschwiller a-t-il été livré à destination, sachant que la voie ferrée de l'époque s'est arrêtée à Thann et cela jusqu'en 1863 ! Nous ne pouvons, à ce sujet, que nous en tenir à des suppositions : charrois, voie fluviale et même maritime ?

Charles STEHELIN, un remarquable industriel de Bitschwiller (1805-1848)

Toujours dans le souci de contrer la baisse d'activité, conséquence du ralentissement des débouchés pour les locomotives, la société STEHELIN transforme une partie de ses ateliers en fabrique d'étoffes feutrées occupant un personnel important. Nous savons néanmoins qu'en parallèle, la production de machines à vapeur et d'outillage pour chemin de fer s'est poursuivie, au-delà du décès de Charles STEHELIN survenu en 1848, année où disparaissait également Henri HUBER.

A côté de son intense activité industrielle, Charles STEHELIN s'est beaucoup soucié du bien-être de son personnel, bien entendu selon des critères propres à l'époque, mais aussi des affaires communales puisqu'il a occupé pendant plusieurs années les fonctions de maire de Bitschwiller. Lors de la récente inauguration en mairie de Bitschwiller, d'une plaque évoquant le souvenir de Charles STEHELIN, Monsieur Pierre WALTER, son actuel successeur, a évoqué largement son action à la tête de la commune.

André KAEMMERLEN

On pourra, pour plus de détails sur la vie et les réalisations de Charles STEHELIN consulter l'article qui lui a été consacré dans l'ouvrage «Le train et l'industrialisation de la vallée de la Thur», édité en juin 2006 (page 47 et suivantes), ainsi que dans le Bulletin n° 814 de septembre 1989 de la Société Industrielle de Mulhouse intitulé «Stehelin et Huber de Bitschwiller, pionniers de la construction de locomotives à vapeur en Alsace» sous la plume d'Ivan et André Kaemmerlen. Les archives de la ville de Bâle ont de nombreux documents concernant les Stehelin, mais ils sont difficiles d'accès.

HISTOIRE

Aménagement de 5 nouveaux logements dans le presbytère

La commune de Bitschwiller avait depuis plusieurs années le projet de réaliser une résidence pour les personnes âgées non dépendantes. Plusieurs solutions ont été étudiées mais nécessitaient de trouver des terrains adaptés et des financements conséquents.

Depuis le départ du curé Raymond Fritsch en 2001, le presbytère était occupé seulement au rez-de-chaussée pour les activités de la paroisse. Une communauté de paroisses se met progressivement en place avec Goldbach et Willer et l'abbé Vincent Flury réside au presbytère de Willer.

Des contacts ont été pris d'une part avec l'Archevêché et d'autre part avec un organisme public, Habitats de Haute Alsace, en vue de restructurer le presbytère dont la commune est propriétaire.

Après plusieurs réunions du Conseil de Fabrique et du Conseil Municipal en 2005 et 2006, tous les accords sont obtenus pour lancer début 2007 les travaux de restructuration du presbytère.

Tout en conservant sa façade extérieure, cet immeuble de caractère sera complètement rénové et divisé ainsi :

- Au sous-sol : 5 caves affectées à chacun des 5 logements + un local de rangement pour le Conseil de Fabrique.
- Au rez-de-chaussée : 2 logements de 2 pièces.
- Au 1er étage : 2 logements de 3 pièces.
- Au 2e étage : 1 logement d'une pièce et des locaux pour le Conseil de Fabrique.

Chaque logement bénéficiera d'un chauffage individuel au gaz.

4 garages privatifs seront construits à proximité immédiate du bâtiment.

Le jardin situé devant le presbytère sera transformé en espace vert public en conservant notamment le beau ginkgo biloba. En face de l'Ecole Maternelle, seront créées 11 places de stationnement.

Les travaux de restructuration du bâtiment évalués à 271 000 € seront financés par Habitats de Haute Alsace qui louera ensuite les logements. Une commission communale proposera les locataires, prioritairement des personnes âgées habitant Bitschwiller.

Le Conseil de Fabrique conservera des locaux pour ses activités au 2e étage.

Cette opération est bénéfique pour l'aménagement urbain : la commune pourra ainsi mieux répondre aux demandes de logements de personnes âgées, ouvrir un espace vert public, offrir des emplacements de stationnement et préserver en l'embellissant un élément du patrimoine architectural de notre village.

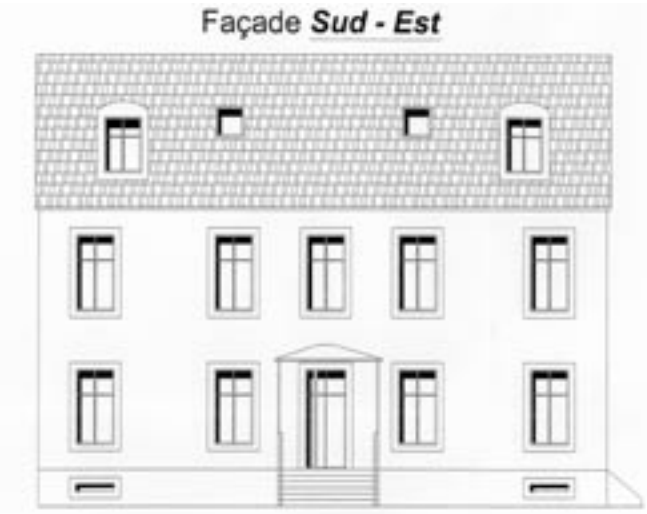

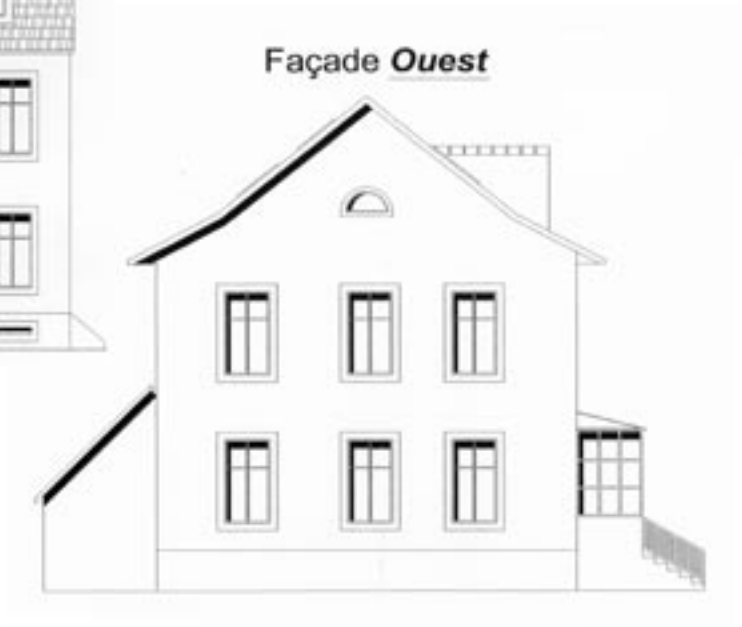

Recensement 2005

Les derniers chiffres pour Bitschwiller

L'INSEE a publié les chiffres de l'enquête de recensement réalisée en 2005 à Bitschwiller. Ils concernent d'une part la population et d'autre part les logements.

Quelles sont les évolutions à noter par rapport au recensement précédent de 1999 ?

Les habitants : 10 habitants de plus !

La commune a continué de grandir en nombre d'habitants mais à un rythme moins soutenu que par le passé : nous sommes passés de 2 121 habitants en 1999 à 2 131 habitants en 2005.

La population active qui comprend les actifs et les chômeurs progresse plus nettement de 941 personnes à 982 personnes.

Dans cette population active, la part des chômeurs est, hélas, en forte progression et représente 12,8 % de la population active contre 8,2 % en 1999.

Les logements : plus nombreux, plus grands

La commune compte 882 logements en 2005 contre 869 en 1999.

Ils se répartissent pour 2/3 en maisons et 1/3 en appartements.

Les habitants occupent en moyenne leur logement depuis 20 ans.

Les logements comptent en moyenne 4,5 pièces en 2005 contre 4,3 pièces en 1999.

Un chiffre intéressant pour la salubrité des logements : 99,4 % des logements sont équipés d'une installation sanitaire (baignoire ou douche) contre 98,4 % en 1999.

Départ de Monsieur Bellicini

Le 4 juillet 2006 a été marqué par le départ à la retraite de Monsieur Jean-Marie Bellicini après 32 années d'exercice dans notre école élémentaire dont 18 années en tant que directeur. Salué par les élus à la mairie lors d'une petite réception, le maire, après avoir retraçé l'ensemble de sa carrière lui remit une toile de M. WERDERER en souvenir de son entière et généreuse implication pour notre vie scolaire.

Maquettes flottantes

Le Club A2M (Association Mulhousienne de Modélisme) a été fondé en 1982 et est affilié à la Fédération Française de Modélisme (FFMN) qui est elle-même membre de la Fédération Internationale Naviga qui regroupe 38 pays.

Cette association pluridisciplinaire dans le domaine naval compte actuellement 7 membres qui pratiquent essentiellement le «motonautisme radiocommandé» et participent chaque année à des compétitions régionales, nationales, internationales et mondiales.

Nos bateaux dits «de compétition» sont fabriqués en matériaux composites (tissus carbone/kevlar - résine époxy) et propulsés soit par des moteurs thermiques 2 temps à alcool (intégralement biodégradable) dont les cylindrées déterminent les catégories : 3,5 cm^3 - 7,5 cm^3 et 15 cm^3, soit par des moteurs électriques.

Les compétitions se déroulent en deux phases : les qualifications et la finale. Dans les deux cas, il s'agit d'effectuer un maximum de tours d'un circuit dans un temps donné.

Le palmarès du Club est élogieux : nous comptons dans nos rangs des finalistes des championnats du Monde 1998 et 2004, un champion d'Europe en 2005, un double vice-champion de France et le premier au classement national en catégorie 3,5 cm^3 en 2006.

Depuis deux ans, le Club organise sur l'étang du Kerlenbach à Bitschwiller-les-Thann une démonstration de maquettes navigantes et une compétition de bateaux de vitesse à propulsion électrique afin de partager sa passion avec le public. Le Club est toujours à la recherche de futurs modélistes passionnés et ses membres se tiennent à disposition pour répondre à toutes questions.

Romain WEIGEL
Président de l'A2M

ACTUALITES

Ouverture des paysages grâce aux chèvres

Fabrice MARBACH nourrit une passion pour la terre....

En accord avec la Mairie de Bitschwiller les Thann, il va défricher des terrains boisés qui étaient encore pâturés en 1930.

Après avoir défriché 3 hectares en 3 ans - avec les moyens du bord - au lieudit Stiermatten, il s'attaque maintenant au défrichage de deux parcelles privées d'une surface totale de 2,16 hectares.

Celui-ci se fera en amélioration pastorale subventionnée en exploitant les lieux deux à trois mois par an avec ses chèvres.

Les parcelles en question étant traversées par un ruisseau et classées terrain de chasse, une réunion de concertation s'est tenue sur le terrain, en présence du locataire de chasse, M. Georges SCHUBETZER.

Un dossier d'amélioration pastorale, placé sous l'égide du Conseil Régional et du Parc des Ballons des Vosges, a été déposé et accepté.

Un grand hangar pour ses 36 chèvres a été construit sur le premier terrain défriché, car, il ne s'agit pas seulement de défricher, mais d'entretenir par la suite...

En effet, Fabrice MARBACH espère bien, un jour, aller au bout de ses rêves «avoir davantage de chèvres, peut-être une ferme, recevoir des clients, faire son fromage...»

Il y a 30 ans... Notre bulletin en 1976

INDUSTRIES - COMMERCES - ARTISANS

USINES : FAMT - SAIT - Bernard HEUCHEL

Installation - Sanitaire - Ferblanterie : Ets Ed. EHLINGER - Raymond SCHWERTZ

Menuiserie : Léon HALTER - Marcel ROGUET

Peinture : Entreprise COLOMBO - Armand GEYMANN - André AVELINE

Revêtements de sol : Léon AVELINE

Installations électriques : J. LINTZENTRITT - Entreprise J.-P. TRITZ

Entreprises de constructions : G. COLOMBO et Cie - G. KORNACKER

Garages - Stations-Service : A. COLOMBO - L. KLEIN

Assurances : J. SYREN - R. EHLINGER - Ed. GRUNENWALD

Transporteurs - Débardeurs : A. MUNSCH - R. STERKLEN - D. VOKURKA

Charbon - Mazout - Bois : AUER - A. HARTMANN

Matériaux de construction : O. WERMELINGER

Plants forestiers : Pépinière Communale

Articles de sport : SPECKBACHER

Boissons en gros et détails : A. RIEDLINGER

Cafés - Restaurants - Hôtels :
BANNWARTH, café « A la Ville de Thann » (hôt. restau.)
BOYER, Restaurant Bar Modern'
GALLAT, Café « Aux Trois Rois »
MERCKLEN, « Café de France »
SCHNEIDER, « Au Rendez-vous des Chasseurs (Hôtel-Restaurant)
SERTIC « Café de la Poste »
STRUB, « Restaurant de la Fourmi » (Col Hundsruck)
WEINGAERTNER, « Café du Pont »
WELKER P. « Ferme-Auberge du Thannerhubel »
WUCHER, « Café de la Gare » (Restaurant)

Tabacs - Journaux - Souvenirs : R. FICHTER

Boucheries : GERBER

Laiteries : G. ARNOLD - J. ZWISLER

Alimentation Générale : (boulangeries - épiceries - pâtisseries) : R. DURLIAT - G. GALLAT - R. HATSCH - E. LUTRINGER - WEINGAERTNER

Coiffeurs : « Mod Coiff » (J. BRUNA & M. DANY) - R. ZERRINGER

Bonneterie - Confection : Mme MUNSCH - Mme NUSSBAUM (Mamanbébé)

Sabots : Madame HORNY

Artisan carreleur : SERTIC

Auto-école : GERARD

1925 - L'Union Chorale (S'Herragsangverein)

1925 - Chorale Liberté

1955 - Chorale Ste-Cécile

Recette de base pour un cake

3 œufs - 150 gr. de farine - 1 sachet de levure chimique - 10 cl d'huile - 12,5 cl de lait entier - 100 gr. de gruyère râpé - sel - poivre.

Dans un saladier, travaillez au fouet les œufs, la farine, la levure chimique, 2 pincées de sel, 2 pincées de poivre puis incorporer l'huile, le lait et à la fin le gruyère râpé.

Cuisson : 45 mn à four moyen dans un moule à cake beurré.

Cake au crabe et à la ciboulette

Ajoutez à la pâte de base 200 gr. de chair de crabe émiettée + ciboulette finement coupée

Cake au poulet et à l'estragon

Ajoutez à la pâte de base 200 gr. de blanc de poulet taillé en fines lamelles que vous avez fait revenir dans un peu d'huile + 50 gr. d'estragon finement coupé

Cake au saumon et à l'oseille

Ajoutez à la pâte de base 200 gr. de saumon frais découpé en petits morceaux que vous avez fait revenir dans un peu d'huile avec 200 gr. d'oseille

Cake au chèvre et à la courgette

Ajoutez à la pâte de base 1 bûchette de fromage de chèvre coupée en petits morceaux + 200 gr. de courgette que vous avez fait revenir dans un peu d'huile

Cake au chèvre et jambon de Parme

Ajoutez à la pâte de base 1 bûchette de fromage de chèvre coupée en petits morceaux + 3 tranches de jambon de Parme coupées en fines lanières

Cake au Roquefort et noix

Ajoutez à la pâte de base 200 gr. de Roquefort émietté + 100 gr. de cerneaux de noix réduits en petits morceaux

Cake au bleu de Bresse et amandes

Ajoutez à la pâte de base 200 gr. de bleu de Bresse émietté + 100 gr. d'amandes effilées

Cake au thon

Ajoutez à la pâte de base 200 gr. de thon au naturel émietté + de la ciboulette finement hachée

Cake aux olives

Ajoutez à la pâte de base 200 gr. de jambon de Paris coupé en fines lamelles (ou de lardons) + une dizaine d'olives vertes et une dizaine d'olives noires coupées en petits morceaux

Noël 2006

VARIETES

LES HORAIRES DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture des bureaux :
Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Le vendredi de 8 h à 13 h.

Permanences

Monsieur Pierre WALTER, Maire :
Tous les jeudis de 16 h à 19 h

Monsieur Jean-Marie MICHEL, Adjoint aux finances et à l'administration générale :
Un samedi sur deux de 9 h à 10 h

Madame Béatrice GEYMANN, Adjoint aux affaires sociales et aux affaires démographiques :
Tous les mardis de 16 h 30 à 17 h 30

Monsieur Oscar RUFFIO, Adjoint aux travaux :
Tous les jeudis de 11 h à 12 h

Monsieur Pascal FERRARI, Adjoint à l'urbanisme et à l'information :
Un mercredi sur deux de 18 h 30 à 19 h 30

Monsieur Denis AUER, Adjoint à l'environnement et à la vie associative :
Tous les lundis de 18 h à 19 h

Il est indispensable de prendre rendez-vous en appelant le secrétariat de la mairie au 03 89 37 00 35.

Plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels.

L'article 1er de la loi du 30 juin 2004 a institué un plan d'alerte et d'urgence en cas de risques exceptionnels. Le décret du 1er septembre 2004 fixe les modalités de recueil, de transmission et d'utilisation de ces données et précise les informations pouvant être recueillies ainsi que les personnes susceptibles d'être inscrites sur le registre municipal.

Le texte de ce décret est disponible en mairie à l'intention de toutes les personnes concernées ou souhaitant le consulter.

Soutien à domicile pour les personnes en situation de handicap

L'APA et Fami 68 permettent aux personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge, de compenser leur perte d'autonomie et leur dépendance à travers l'accès à des services à domicile de qualité sur l'ensemble du Haut-Rhin.

Une gamme complète de services (aide au lever, toilette, préparation et prise de repas...) est assurée par un personnel qualifié.

Coordonnées : Soutien à Domicile - 1, rue des Remparts - 68800 THANN - Tél. 03 89 32 47 78

Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h.

Maison de Retraite

Dans le cadre des activités proposées à ses pensionnaires, la Maison de Retraite de Bitschwiller lance un appel à toutes les personnes désireuses d'apporter leur soutien à l'équipe d'animateurs bénévoles en place, afin de partager un peu de leur temps et leur passion pour le bricolage, le chant ou tout autre loisir avec les résidents.

Contact : Maison de Retraite J. SCHEURER - 41, rue Joffre - BITSCHWILLER - 03.89.37.67.00.

INTERVENTIONS DES SAPEURS-POMPIERS EN 2006

ACCIDENTS	8	19,0 %
ANIMAUX	2	4,8 %
INCENDIES dont :	7	16,7 %
Feu de comble	2	
Feu de cheminée	2	
Feu de voiture	1	
Feu électrique	1	
Feu de broussaille	1	
INONDATIONS	2	4,8 %
SECOURS A PERSONNES	3	7,1 %
NIDS DE GUEPES	9	21,4 %
DIVERS	11	26,2 %
TOTAL GENERAL	**42**	**100 %**

Chat alors !

Suite à plusieurs plaintes au sujet de la prolifération de chats dans la commune, il est rappelé qu'il est interdit de nourrir les chats errants (arrêté préfectoral du 2-7-79).

Les animaux non tatoués et sans collier qui sont capturés, seront stérilisés par les services compétents.

Je l'aime, je le vaccine

La France compte environ 30 millions d'amis dont une majorité de chiens et de chats. Pensons à préserver leur santé ainsi que la nôtre. Dès leur arrivée dans votre foyer, n'oubliez surtout pas de vous renseigner auprès d'un vétérinaire afin de leur donner les vaccins adéquats.

Opération vidange propre

Vous vidangez vous-même votre véhicule, ayez le réflexe de rapporter les huiles à la déchetterie participant à cette opération. Pour un recyclage propre et efficace, l'huile de vidange ne doit pas être mélangée à d'autres produits (huile de friture, eau, solvants).

Renseignements : N° AZUR 0810 060 050.

Collecte des ordures encombrantes

La collecte a lieu le dernier lundi de chaque mois.

Il convient de prévenir environ 8 jours à l'avance au n° suivant : 0800 39 55 46

DESTOCKAGE AMIANTE

Lors de leur dernier comité, les délégués du SIVU ont décidé de reconduire l'opération de déstockage d'amiante, le vendredi 16 et le samedi 17 mars 2007 à la déchetterie d'Aspach-le-Haut, de 9 h à 17 h. Les produits concernés sont uniquement les plaques ondulées et les carreaux d'amiante-ciment.

Les modalités sont identiques à la précédente édition : inscription au préalable en mairie (fiche d'inscription) et signature d'une attestation d'engagement de participation aux frais de traitement (50 %) ; la part restante étant prise en charge par le SIVU.

INVITATION AUX SENIORS

Une séance gratuite de sensibilisation à la conduite routière

L'Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Âgées, soutenue par la Préfecture, propose une séance de sensibilisation de 2 h 30 intitulée "Ensemble sur la route".

M. Robert HANNAUER, animateur formé, parlera d'abord de la route et de ses enjeux, le principal étant le partage d'un territoire. Les participants se prêteront ensuite à une courte évaluation de leurs savoirs en code. Après quelques préceptes, l'animateur donnera des informations sur les possibilités de suivre des séances de code, et sur les alternatives existantes à la conduite. Lors de cette séance, le débat reste ouvert.

A travers ce projet, l'APA souhaite rassurer les seniors en réfléchissant avec eux à la manière de ne pas se retrouver isolés. Ces séances de sensibilisation ne remettent en question aucun droit acquis, ne pénalisent personne, elles se veulent simplement des moments conviviaux d'information et de discussion.

Rendez-vous réservé aux + de 65 ans : Mardi 27 mars 2007 à 14 h à la Mairie de Bitschwiller-lès-Thann (grande salle).

TALON

(à retourner à la mairie pour le mardi 20 mars 2007 dernier délai)

❑ Madame ❑ Monsieur ❑ Madame et Monsieur

Nom - Prénom.....

Adresse.....

.....Tél. .....

❑ participera ❑ participeront

à la séance de sensibilisation à la conduite routière du mardi 27 mars 2007

L'ADJUDICATION DES CHASSES DE BITSCHWILLER

L'adjudication des chasses d'Alsace-Lorraine est régie par la loi locale.

Le renouvellement des locations a eu lieu en 2006 pour une nouvelle période de 9 ans soit jusqu'au 01.02.2015.

Le territoire de chasse composé pour la majeure partie de forêts comprend 2 lots :

Lot n°1 rive gauche de la Thur, 346 hectares.

Lot n°2 rive droite de la Thur, 677 hectares.

Le locataire sortant du lot n° 2, M. SCHUBETZER Georges de Leimbach, a accepté la proposition de montant effectuée par la commune, soit 16 129,10 € (montant de l'ancien bail : 14 025,30 €, soit une actualisation en hausse de 15 %). Son bail a donc été reconduit de gré à gré.

En revanche, le locataire sortant du lot n°1, M. MARCIONETTI Roland, n'a pas donné suite à la proposition de gré à gré de la commune de 19 635,43 €.

Après deux adjudications infructueuses le lot a été attribué à l'Association des Chasseurs du Chauvelin présidée par M. Jean-Marie FRANCOIS au prix de 12 000,00 € après négociation.

METEO EN 2006

Données météo relevées en 2006 à Bitschwiller-lès-Thann à l'aide d'une station amateur automatique. Les mesures sont faites toutes les minutes.

Température minimum :	- 10.9° C le 15.01.2006	à 5 h 59
Température maximum :	36.4° C le 25.07.2006	à 15 h 32
Température au vent minimum :	- 18.6° C le 13.03.2006	à 6 h 44
Pression atmosphérique minimum :	993,6hpa le 16.02.2006	à 4 h 45
Pression atmosphérique maximum :	1 038,5hpa le 23.12.2006	à 10 h 15
Vitesse maximum du vent en rafales :	77,2 km/h le 24.10.2006	à 13 h 25
Précipitation maximum :	62,8 l/m^2 le 24.09.2006	
Index UV maximum :	7,8 UV-I le 27.05.2006	à 13 h 04
Rayonnement solaire maximum	1 318W/m^2 le 31.05.2006	à 14 h 04

Outre les importantes et tardives précipitations neigeuses de début mars il convient de relever deux phénomènes météo particuliers en 2006.

1. Le 24 septembre 2006 à partir de 20 h 20 et jusqu'à 24 h 00 il est tombé 62,8 litres de pluie au m^2. Entre 20 h 19 et 20 h 29, soit en 10 minutes, il est tombé 18,2 litres de pluie au m^2.

Comparé aux précipitations du mois de septembre qui étaient de 145,6 litres au m^2 et aux précipitations de l'année 2006 qui étaient de 1 193,8 litres au m^2 les précipitations de ce 24 septembre étaient considérables. Les précipitations enregistrées en 3 h 40 minutes le 24 septembre 2006 représentent 5,26 % des précipitations de l'année entière.

2. Le 18 mai 2006 entre 7 h 34 et 8 h 08, soit en 34 minutes, la température est passée de 15° à 22° soit une augmentation de 7°. Cette augmentation de température a été suivie d'une pluie battante entre 8 h 12 et 8 h 24 avec 5,4 litres/m^2.